



Siège : 17 rue Dupin – 75006 Paris  
Bureaux : 7 bis rue Decrès – 75014 Paris  
☎ : 01 45 65 03 45 / Mobile : 06 99 52 10 12

[www.accessdiag.fr](http://www.accessdiag.fr)

**Pré-RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET  
PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX  
N°2023-121-A-IMPRIMERIE-DAAT  
Version 1**

**Immeuble R+4  
14, avenue Corentin Cariou  
75019 PARIS**

**Maître d'Ouvrage de l'opération :**

**Nexity IR  
19, rue de Vienne  
TSA 60030  
75801 PARIS Cedex 08**

**Conclusion : Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et/ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire.**

**Les investigations sont incomplètes.**

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6, et l'annexe 13.9 du Code de La Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

Norme utilisée : NF X 46-020 (août 2017)

## SOMMAIRE

### Pré-RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

1-	Définition de la mission	page 3
2-	Documents remis avant le repérage	page 3
3-	Dates de la mission	page 3
4-	Identification du demandeur	page 3
5-	Identification du Propriétaire	page 3
6-	Identification de l'immeuble visité	page 3
7-	Identification du laboratoire	page 3
8-	Identification de l'opérateur de repérage	page 3
9-	Locaux visités et non visités	page 3
	Descriptif des locaux visités	page 4
10 -	Conclusions	page 7
	Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	
	<b>CONCLUSIONS SELON L'ECHANTILLONAGE REALISE</b>	
	<b>PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE &amp;</b>	
	<b>ETUDE DOCUMENTAIRE</b>	page 9
	<b>RESERVES</b>	page 9
11 -	Prélèvements d'échantillons	page 10
12 -	Récapitulatif de la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante et estimations des quantités	page 13
13 -	Référentiel réglementaire	page 14
14 -	Consignes générales et spécifiques de sécurité	page 16

### ANNEXES

Annexe 1 :	Plans de repérage (cartographie des prélèvements) (Page 18)
Annexe 2 :	Plans de repérage (cartographie des matériaux et produits contenant de l'amiante) (Page 21)
Annexe 3 :	Photographies (Page 24)
Annexe 4 :	Certifications de compétences, attestation d'assurance, attestation Armstrong (Page 60)
Annexe 5 :	Rapports d'analyse des prélèvements (Page 63)

# Pré-RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE « TRAVAUX »

## **1 - Définition de la mission :**

Identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de réhabilitation d'un immeuble situé 14, avenue Corentin Cariou à Paris (75019) également identifié comme « Imprimerie » en raison de son affectation passée.

L'immeuble concerné par la mission est de type R+4 et comprend un niveau de sous-sol.

Les lieux étant partiellement occupés lors de nos visites sur site, notamment le RDC, les investigations sont incomplètes.

## **2 - Documents remis avant le repérage :**

- Plans des niveaux.
- Rapport Amiante avant-vente.

## **3 - Dates de la mission :**

28 et 29 mars 2023.

## **4 - Identification du demandeur :**

NEXITY IR

19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08

Qualité : Maître d'Ouvrage.

## **5 - Identification du propriétaire :**

NEXITY IR

19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08

## **6 - Identification de l'immeuble visité :**

Immeuble d'activité (anciennement imprimerie)

14, avenue Corentin Cariou – 75019 PARIS.

Destination du Bâti : activité.

Date de construction : non communiquée, date de permis de construire antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 1997.

## **7 - Identification du laboratoire :**

FLASHLAB

1, chemin de Saulxier

91160 LONGJUMEAU

Accréditation COFRAC n° 1-5952

## **8 - Identification de l'opérateur de repérage :**

M. Thomas COURSAT – Sarl ACCESS Diag

17, rue Dupin – 75006 Paris

Certification n°55 (Délivrée par CERTIFICATED)

Assurance : ALLIANZ IARD n° 86517808/808109380

**Rédacteur du rapport** : M. Thomas COURSAT

## **9 – Locaux visités et non visités :**

Les locaux ont été visités à l'exception de locaux inaccessibles au RDC (les croquis des annexes 1 et 2 indiquent les locaux non visités)

**Les investigations sont incomplètes, des réserves sont exprimées page 9 du présent rapport.**

**Descriptif des locaux visités :**

Local	Sol	Murs	Plafond	Plenum	Autres
<b>R+4</b>					
Plateau	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	<b>Couverture plaques fibres ciment contenant de l'amiante</b>	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
Réserve 1	Béton	Enduit plâtreux, peinture	Dalles de faux plafond 1	<b>Couverture plaques fibres ciment contenant de l'amiante</b>	-
Réserve 2	Béton	Panneaux bois	Dalles de faux plafond 1	<b>Couverture plaques fibres ciment contenant de l'amiante</b>	-
Bureau	Béton, <b>restes de dalles de sol contenant de l'amiante</b>	Enduit plâtreux, peinture, cloisons modulaires métalliques	Dalles de faux plafond 1	<b>Couverture plaques fibres ciment contenant de l'amiante</b>	-
Machinerie Asc.	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	<b>Couverture plaques fibres ciment contenant de l'amiante</b>	-	-
<b>R+3</b>					
Palier esc.	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture, cloisons bois	Béton, peinture	-	-
WC 1	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
WC 2	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
Pièce 1	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, béton, peinture,	Béton, peinture	-	-

		cloisons bois			
<b>Pièce 2</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, béton, peinture, cloisons bois	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Pièce 3</b>	Béton, linoleum rouge	Enduit plâtreux, enduit ciment, béton, peinture	Béton, peinture	-	-
<b>Pièce 4</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, béton, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Pièce 5</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, béton, peinture, cloisons bois	Béton, peinture	-	-
<b>Pièce 6</b>	Béton, Dalles de sol 1 <b>(contenant de l'amiante, colle noire contenant de l'amiante)</b>	Enduit plâtreux, enduit ciment, béton, peinture, cloisons bois	Béton, peinture	-	-
<b>R+2</b>					
<b>Palier esc.</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture, cloisons bois	Béton, peinture	-	-
<b>WC 1</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>WC 2</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Plateau</b>	Béton	Faïence, enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>R+1</b>					
<b>Palier esc.</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture, cloisons bois	Béton, peinture	-	-
<b>WC 1</b>	Béton	Enduit plâtreux,	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et /

		enduit ciment, peinture			ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>WC 2</b>	Béton	Enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Plateau</b>	Béton	Faïence, enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture, dalles de faux plafond 2	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature – Présence de calorifugeages en néoprène
<b>RDC</b>					
<b>Pièce</b>	Béton, carrelage	Faïence, enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture, dalles de faux plafond 2	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature
<b>Chambre froide</b>	<b>NON VISTEE</b>				
<b>R-1</b>					
<b>Cave</b>	Béton	Béton, enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	Conduits métalliques et / ou PVC ne contenant pas d'amiante par nature – <b>Présence d'une section de conduit fibres ciment contenant de l'amiante.</b>
<b>Local</b>	Béton	Béton, enduit plâtreux, enduit ciment, peinture	Béton, peinture	-	-
<b>Local électrique</b>	Béton	Béton, enduit ciment, peinture	Béton, peinture, flocage	-	<b>Présence de souffleurs d'arc en fibres ciment contenant de l'amiante dans l'une des armoires électriques.</b>
<b>Monte-charge</b>	Béton	Béton	-	-	-
<b>Atelier</b>	Béton	Béton, enduit ciment, peinture	Béton, peinture, flocage	-	-

## 10 - Conclusions :

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et/ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire.**

### Dans le cadre de nos investigations, il a été repéré des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante après étude documentaire :

- Prélèvement n°6 : R+4 - Bureau cloisons métalliques – Sol : Dalle de sol 1 + colle jaune (indissociables)
- Prélèvement n°10 : R+4 - Couverture plaques ondulées fibres ciment : Plaque dure fibres ciment
- Prélèvement n°19 : R+3 - Pièce 6 – Sol : Dalle de sol 2
- Prélèvement n°19 : R+3 - Pièce 6 – Sol : Colle noire
- Prélèvement n°20 : R+3 - Pièce 6 – Sol : Ragréage + colle noire (indissociables)
- Prélèvement n°39 : R+2 - Cloison vitrée : Mastic vitrier
- Prélèvement n°47 : Local Electrique - Souffleur d'arc : Plaque fibres ciment

### Dans le cadre de nos investigations effectuées en mai 2022, il a été repéré des matériaux et produits de la liste C ne contenant pas d'amiante après analyse en laboratoire :

- Prélèvement n°1 : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Verrière périphérique - vitrage fixe : Mastic vitrier
- Prélèvement n°2 : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Faux plafond : Dalle de FP1
- Prélèvement n°3 : R+4 - Bureau cloisons métalliques – sol : Chape + colle
- Prélèvement n°4 : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Menuiserie métal / ouvrant : Mastic vitrier
- Prélèvement n°5 : R+4 - Bureau cloisons métalliques - joint vitrage cloison : Joint
- Prélèvement n°7 : R+4 - Mur N-E : Enduit mural
- Prélèvement n°8 : R+4 - Mur S-E : Enduit mural
- Prélèvement n°9 : R+4 - Fenêtre de toit : Mastic vitrier
- Prélèvement n°11 : R+4 - Porte ascenseur – vitrage : Mastic vitrier
- Prélèvement n°12 : R+4 - Ame cloison métallique : Laine minérale
- Prélèvement n°13 : R+4 - Machinerie monte-charge : Tresse
- Prélèvement n°14 : R+4 - Bureau cloisons métalliques - ouvrant métallique côté extérieur : Mastic vitrier
- Prélèvement n°15 : R+3 - Pièce 1 - Cloisons bois vitrées : Mastic vitrier
- Prélèvement n°16 : R+3 - Pièce 1 - Mur N-O – Verrière : Mastic vitrier (type 1)
- Prélèvement n°17 : R+3 - Pièce 1 - Mur S-O – Verrière : Mastic vitrier (type 2)
- Prélèvement n°18 : R+3 - Pièce 2 - Mur sur escalier : Faïence + colle
- Prélèvement n°20 : R+3 - Pièce 6 – Sol : Ragréage + colle noire
- Prélèvement n°21 : R+3 - Pièce 1 – Sol : Ragréage / chape
- Prélèvement n°22 : R+3 - Pièce 2 - Mur N-E : Enduit mural plâtreux + peinture
- Prélèvement n°23 : R+3 - Pièce 3 – Sol : Linoleum rouge + colle + ragréage
- Prélèvement n°24 : R+3 - Pièce 3 – Sol : Colle + ragréage
- Prélèvement n°25 : R+3 - Pièce 1 - Poutre plafond (arête) : Enduit + peinture
- Prélèvement n°26 : R+3 - Pièce 1 - Poteau (arête) : Enduit + peinture
- Prélèvement n°27 : R+2 - Vitrage mur sur escalier : Mastic vitrier
- Prélèvement n°28 : R+2 - Mur Ascenseur : Enduit ciment
- Prélèvement n°29 : R+2 - Mur S-O : Enduit plâtreux
- Prélèvement n°30 : R+2 - Mur S-O / allège fenêtre : Enduit ciment
- Prélèvement n°31 : R+1 - Faux Plafond : Dalle de Faux Plafond 2
- Prélèvement n°32 : R+1 - Arête poteau : Peinture + enduit + béton
- Prélèvement n°33 : R+1 - Mur S-E : Enduit plâtreux + peinture
- Prélèvement n°34 : R+4 - Façade S-E : Enduit extérieur
- Prélèvement n°35 : R+1 – Sol : Ragréage / chape
- Prélèvement n°36 : R+3 - Limon escalier vers R+2 : Enduit ciment
- Prélèvement n°37 : R+3 - Muret accès plateau : Enduit ciment
- Prélèvement n°38 : R+2 - cage escalier – Vitrage : Mastic vitrier
- Prélèvement n°40 : R+1 - Marche escalier vers R+2 : Ragréage / chape
- Prélèvement n°41 : RDC – Sol : Carrelage 1 + colle noire
- Prélèvement n°42 : RDC – Sol : Chape + colle noire + enduit gris
- Prélèvement n°43 : R-1 - Mur local électrique : Enduit mural
- Prélèvement n°44 : R-1 - Mur Atelier : Enduit mural
- Prélèvement n°45 : R-1 - Mur N-E : Enduit mural
- Prélèvement n°46 : Local Electrique – Sol : Chape
- Prélèvement n°48 : R+3 - Mur S-O : Peinture + enduit
- Prélèvement n°49 : R+2 - Mur S-E : Peinture + enduit

**Il a été repéré des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante par nature :**

- Le béton ne contient pas d'amiante par nature.
- Les parpaings de ciment ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les conduits métalliques ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les conduits PVC ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Les faïences et carrelages ne contiennent pas d'amiante par nature.
- Le bois ne contient pas d'amiante par nature.
- Le polystyrène ne contient pas d'amiante par nature.
- Les éléments d'aménagement et les équipements postérieurs à la date d'interdiction de l'amiante (rappel date : 01/07/1997) ne contiennent pas d'amiante.
- Le néoprène (calorifugeages) ne contient pas d'amiante par nature.

**L'ensemble des relevés effectués au cours de cette mission a permis d'établir la cartographie partielle des matériaux et/ou produits contenant de l'amiante sur le site concerné.**

# CONCLUSIONS SUIVANT L'ÉCHANTILLONNAGE ÉTABLI PAR L'OPÉRATEUR DE REPERAGE ET L'ANALYSE DOCUMENTAIRE RELATIVE AUX REPERAGES AMIANTE ANTERIEURS

- Concernant les plaques ondulées fibres-ciment et autres éléments fibres ciments présents en toiture :  
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.  
Dans le cadre de notre mission, la localisation de ces éléments est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.
- Concernant les dalles de sol (reliquats) présentes au R+4 :  
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.  
Dans le cadre de notre mission, la localisation de ces éléments est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.
- Concernant les dalles de sol présentes au R+3 :  
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.  
Dans le cadre de notre mission, la localisation de ces éléments est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.
- Concernant la colle noire (et ragréage contaminé) présentes sous les dalles de sol contenant de l'amiante du R+3 :  
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.  
Dans le cadre de notre mission, la localisation de cet élément est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.
- Concernant les mastics vitriers présents sur la cloison bois vitrée (+ portes battantes bois vitrée) séparant la cage d'escalier du plateau, au R+2 :  
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.  
Dans le cadre de notre mission, la localisation de ces éléments est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.
- Concernant les souffleurs d'arc en fibres ciment présents dans les armoires électriques du R-1 :  
notre conclusion est **PRESENCE D'AMIANTE**.  
Dans le cadre de notre mission, la localisation de ces éléments est précisée sur les croquis de repérage en annexe 2.

## **RAPPEL : LES INVESTIGATIONS SONT INCOMPLETES.**

### **RESERVES**

- Les investigations restent incomplètes en raison de l'occupation partielle des lieux.
- Des locaux n'ont pas été visités ou n'ont pu être que partiellement visités :
  - une pièce accessible depuis l'escalier, entre le RDC et le R+1
  - Le RDC a pu faire l'objet d'une visite partielle en raison de la présence d'une chambre froide occupant la majeure partie du volume.
  - La machinerie ascenseur située au-dessus du R+4
- Les éléments enterrés et notamment les réseaux, inaccessibles, devront faire l'objet d'investigations lors de la phase travaux.
- L'ascenseur n'a pas fait l'objet d'investigations en raison de son inaccessibilité lors de nos visites de repérage.
- Le monte-charge n'a pas fait l'objet d'investigations en raison de son inaccessibilité lors de nos visites de repérage.

## **11 – Prélèvements d'échantillons :**

Lors de l'intervention de repérage effectuée les 28 et 29 mars 2023, 49 prélèvements d'échantillons (matériaux) ont été réalisés.

**Les résultats d'analyse des prélèvements, ont permis de mettre en évidence la présence d'amiante dans certains des matériaux et produits testés, ce qui est précisé pages 11 à 14 du rapport 2023-121-A-IMPRIMERIE-DAAT-v1 ainsi que dans la cartographie présente en annexe 1 et en annexe 2 du document.**

**TABLEAU 1**

Résultats d'analyse laboratoire des échantillons prélevés par ACCESS DIAG lors de l'intervention effectuée en mars 2023 :

N°	LIEU	DESCRIPTION OPERATEUR DE REPERAGE	Résultat d'analyse
1	R+4 - Bureau cloisons métalliques - Verrière périphérique - vitrage fixe	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
2	R+4 - Bureau cloisons métalliques - Faux plafond	Dalle de FP1	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
3	R+4 - Bureau cloisons métalliques - sol	Chape + colle	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
4	R+4 - Bureau cloisons métalliques - Menuiserie métal / ouvrant	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
5	R+4 - Bureau cloisons métalliques - joint vitrage cloison	Joint	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
6	R+4 - Bureau cloisons métalliques - Sol	Dalle de sol 1 + colle jaune	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
7	R+4 - Mur N-E	Enduit mural	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
8	R+4 - Mur S-E	Enduit mural	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
9	R+4 - Fenêtre de toit	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
10	R+4 - Couverture plaques ondulées fibres ciment	Plaque dure fibres ciment	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
11	R+4 - Porte ascenseur - vitrage	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
12	R+4 - Ame cloison métallique	Laine minérale	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
13	R+4 - Machinerie monte-charge	Tresse	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
14	R+4 - Bureau cloisons métalliques - ouvrant métallique côté extérieur	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
15	R+3 - Pièce 1 - Cloisons bois vitrées	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
16	R+3 - Pièce 1 - Mur N-O - Verrière	Mastic vitrier (type 1)	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
17	R+3 - Pièce 1 - Mur S-O - Verrière	Mastic vitrier (type 2)	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
18	R+3 - Pièce 2 - Mur sur escalier	Faïence + colle	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
19	R+3 - Pièce 6 - Sol	Dalle de sol 2	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
		Colle noire	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
20	R+3 - Pièce 6 - Sol	Ragréage + colle noire	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
21	R+3 - Pièce 1 - Sol	Ragréage / chape	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
22	R+3 - Pièce 2 - Mur N-E	Enduit mural plâtreux + peinture	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
23	R+3 - Pièce 3 - Sol	Linoleum rouge + colle + ragréage	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
24	R+3 - Pièce 3 - Sol	Colle + ragréage	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
25	R+3 - Pièce 1 - Poutre plafond (arête)	Enduit + peinture	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
26	R+3 - Pièce 1 - Poteau (arête)	Enduit + peinture	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
27	R+2 - Vitrage mur sur escalier	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
28	R+2 - Mur Ascenseur	Enduit ciment	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
29	R+2 - Mur S-O	Enduit plâtreux	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
30	R+2 - Mur S-O / allège fenêtre	Enduit ciment	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
31	R+1 - Faux Plafond	Dalle de Faux Plafond 2	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée

32	R+1 - Arête poteau	Peinture + enduit + béton	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
33	R+1 - Mur S-E	Enduit plâtreux + peinture	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
34	R+4 - Façade S-E	Enduit extérieur	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
35	R+1 - Sol	Ragréage / chape	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
36	R+3 - Limon escalier vers R+2	Enduit ciment	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
37	R+3 - Muret accès plateau	Enduit ciment	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
38	R+2 - cage escalier - Vitrage	Mastic vitrier	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
39	R+2 - Cloison vitrée	Mastic vitrier	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
40	R+1 - Marche escalier vers R+2	Ragréage / chape	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
41	RDC - Sol	Carrelage 1 + colle noire	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
42	RDC - Sol	Chape + colle noire + enduit gris	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
43	R-1 - Mur local électrique	Enduit mural	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
44	R-1 - Mur Atelier	Enduit mural	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
45	R-1 - Mur N-E	Enduit mural	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
46	Local Electrique - Sol	Chape	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
47	Local Electrique - Souffleur d'arc	Plaque fibres ciment	<b>FIBRES D'AMIANTE DE TYPE CHRYSOTILE</b>
48	R+3 - Mur S-O	Peinture + enduit	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée
49	R+2 - Mur S-E	Peinture + enduit	Aucune fibre d'amiante n'a été détectée

**Les résultats d'analyses laboratoire du tableau 1 nous permettent de formuler les observations suivantes :**

**Matériaux et produits contenant de l'amiante :**

- Les dalles de sol (reliquats) présents au R+4 sous les cloisons métalliques.
- Les plaques ondulées et autres éléments en fibres ciment présents en toiture (éléments de couverture).
- Les dalles de sol du R+3.
- La colle noire sous les dalles de sol du R+3.
- Le mastic vitrier présent sur la cloison bois séparant la cage d'escalier du plateau au R+2.
- Les souffleurs d'arc en fibres ciment présents dans le local électrique au R-1.

**Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante :**

- Les ragréages de sol ne contiennent pas d'amiante.
- Les colles de carrelage (sol) ne contiennent pas d'amiante.
- Les colles de faïences murales ne contiennent pas d'amiante.
- Les dalles de faux plafond ne contiennent pas d'amiante.
- Les enduits et peintures intérieurs ne contiennent pas d'amiante.
- L'enduit extérieur ne contient pas d'amiante.
- Les joints des menuiseries extérieures ne contiennent pas d'amiante.
- Les joints de vitrages des cloisons métalliques au R+4 ne contiennent pas d'amiante.
- La laine minérale présente dans l'âme des cloisons métalliques du R+4 ne contient pas d'amiante.

**12 – Récapitulatif de la présence de matériaux et produits contenant de l’amiante et estimations des quantités :**

**ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d’Ouvrage**

Bâtiment	Local	Élément de construction contenant de l’amiante	Prélèvement / justification
IMPRIMERIE	R+4  TOITURE	Les plaques ondulées et autres éléments fibres ciments de la toiture contiennent de l’amiante.  <b>Estimation quantité = totalité de la couverture, surface d’environ 180 m2</b>	Echantillon n°10
IMPRIMERIE	R+4  BUREAU CLOISONS METALLIQUES	Des morceaux de dalles de sol contenant de l’amiante sont présents sous les cloisons métalliques.  <b>Estimation quantité = 13 mètres linéaires environ</b>	Echantillon n°6
IMPRIMERIE	R+3  PIECE 6	Les dalles de sol contiennent de l’amiante.  <b>Estimation quantité = surface d’environ 25 m2</b>	Echantillon n°19
IMPRIMERIE	R+3  PIECE 6	La colle noire située sous les dalles de sol contient de l’amiante. <u>Le ragréage est contaminé par la colle noire.</u>  <b>Estimation quantité = surface d’environ 25 m2</b>	Echantillon n°19 Echantillon n°20
IMPRIMERIE	R+2  CLOISON BOIS SEPARANT L’ESCALIER DU PLATEAU, Y COMPRIS PORTES BATTANTES	Le mastic vitrier contient de l’amiante.  <b>Estimation quantité = les vitrages concernés représentés environ 4 m2</b>	Echantillon n°39
IMPRIMERIE	R-1  LOCAL ELECTRIQUE	Souffleurs d’arc en fibres ciment contenant de l’amiante.  <b>Estimation quantité = 5 unités</b>	Echantillon n°47
IMPRIMERIE	R-1  CAVE	Section de conduit en fibres ciment contenant de l’amiante en attente sur le sol.  <b>Estimation quantité = 1 unité</b>	

## 13 - Référentiel réglementaire:

La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du Code du Travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R.1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6, et l'annexe 13.9 du Code de La Santé Publique, issues du décret 2011-629 du 3 juin 2011.

### LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Art. R 1334-19, R.1334-22, R.1334-23, R.1334-24, R.1334-29-6.
- Liste C de l'Annexe 13.9

### NORME NFX 46-020 d'août 2017

- Portant sur le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis prévu par la réglementation.

### ARRETE DU 26 JUIN 2013

- relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

### Liste C de l'annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Toiture et étanchéité</b>	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume ("shingle"), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
<b>2. Façades</b>	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et "bacs" en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
<b>3. Parois verticales intérieures et enduits</b>	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
<b>4. Plafonds et faux plafonds</b>	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation.

Gaines et coffres horizontaux.	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux.
Faux plafonds.	Panneaux et plaques.
<b>5. Revêtements de sol et de murs</b>	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement).	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations.
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
<b>6. Conduits, canalisations et équipements</b>	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides).	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment.
Conduits de vapeur, fumée, échappement.	Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapet, volet, rebouchage.
Vide-ordures.	Conduit en fibres-ciment.
<b>7. Ascenseurs et monte-charge</b>	
Portes palières.	Portes et cloisons palières.
Trémie, machinerie.	Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
<b>8. Equipements divers</b>	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
<b>9. Installations industrielles</b>	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti-condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
<b>10. Coffrages perdus</b>	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Eléments en fibres-ciment.

## **14 – Recommandations Générales de Sécurité :**

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment.

Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « Amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés. Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque les travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe 1 du présent arrêté.

### **1 Informations générales**

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple : perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissés ou tressés, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

#### **B. – Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante**

##### **Stockage des déchets sur le site**

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sac étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

##### **Elimination des déchets**

Les matériaux où l'amiante est fortement liée (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installation de stockage pour déchets ménagers et assimilés, soit en décharge pour déchets inertes pourvues dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sac étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et carton d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en double sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA N° 11861x01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprises de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

##### **Elimination des déchets connexes**

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

### **2. Information des professionnels**

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

### **3. Recommandations générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières**

Lors d'intervention sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage) comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans les boîtiers électriques sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sous celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...) comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
  - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
- Le port d'équipement de protection est recommandé.

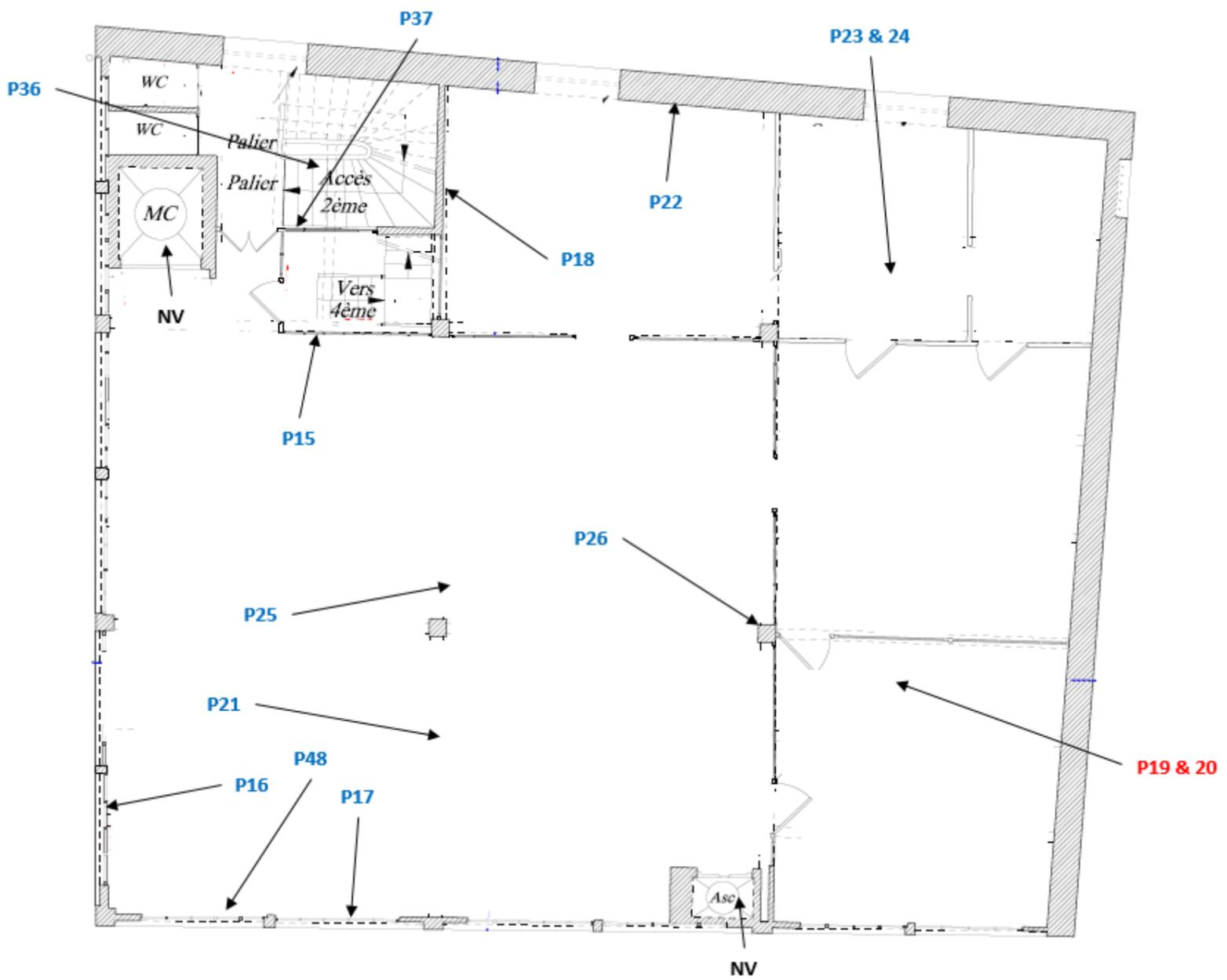
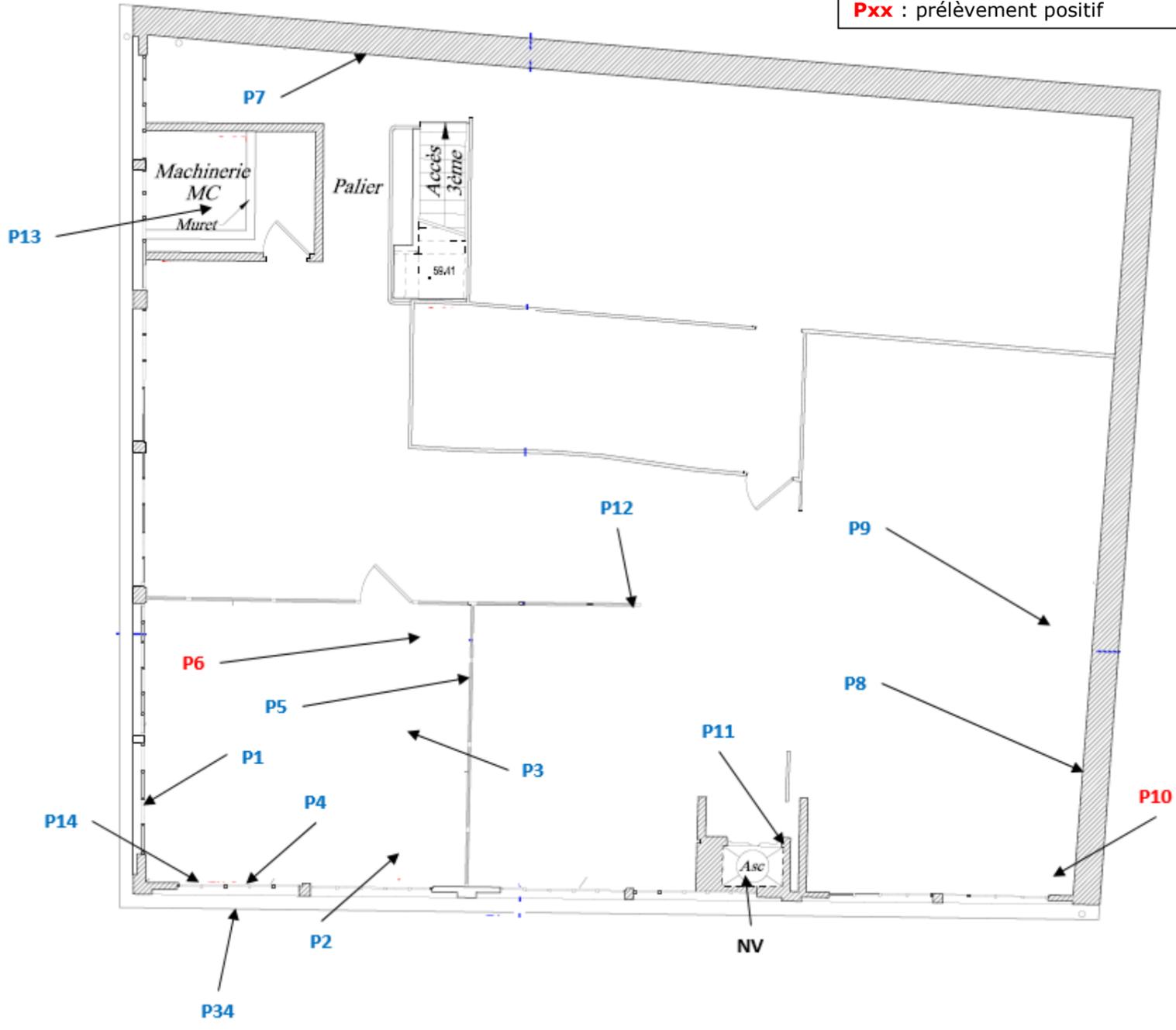
Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

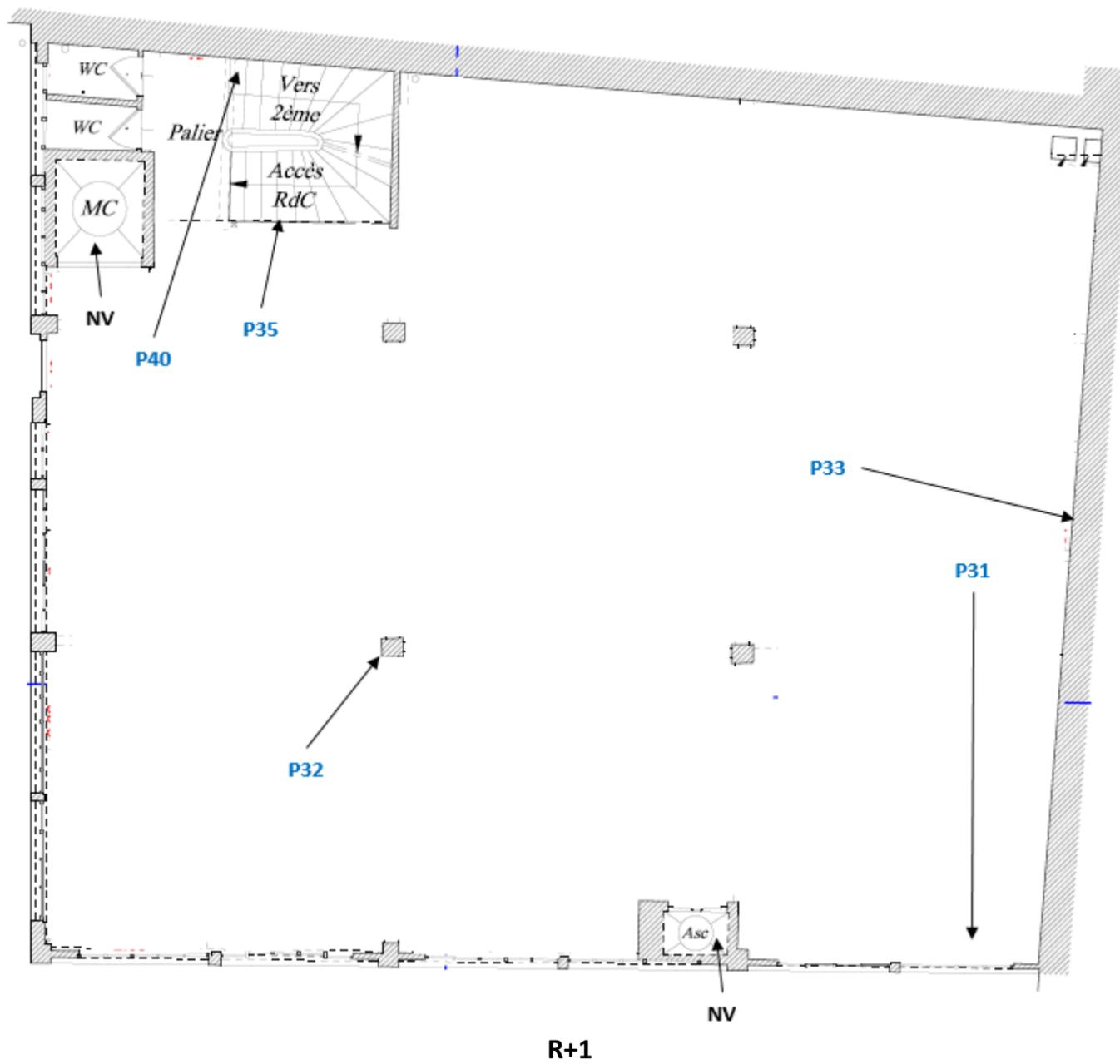
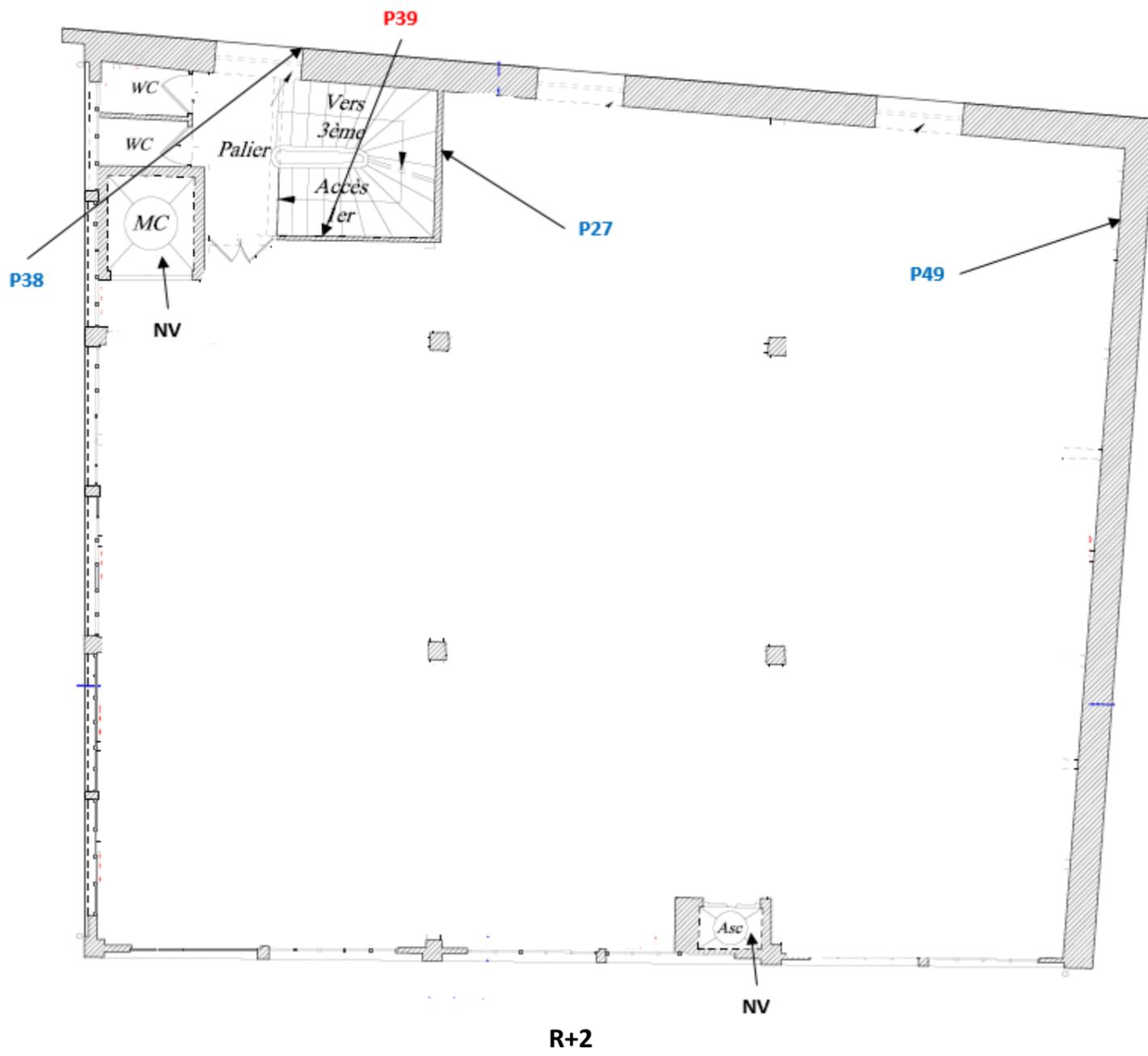
## CONSIGNES SPECIFIQUES DE SECURITE (CSS)

En complément des CGS explicitées ci avant, les CSS s'appliquent aux interventions pouvant être appliquées sur, ou dans, l'environnement immédiat ou proche d'un MPCA et faisant l'objet d'une étude de risque spécifique.

- CSS 0 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables ou friables de niveau I et dont l'intervention se déroule à proximité d'un MPCA sans contact possible sur celui-ci.  
EPI non nécessaire.  
**Tout intervenant professionnel ou non.**
- CSS 1 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables en (B)on état, sans retrait, à l'aide d'outils manuels, sans dégradation et de durée inférieure à une heure.  
EPI + ½ masque FFP3 jetable.  
**Personnel de maintenance sensibilisé à l'amiante avec suivi médical.**
- CSS 2 : Applicable à un volume possédant des MPCA friables protégés, de niveau I à II, avec intervention directe sur le MPCA avec outils manuels ou à vitesse lente, dégradation localisée et de durée :  
inférieure à une heure :  
EPI + ½ masque ou masque complet à cartouche P3.  
supérieure à une heure :  
EPI + ventilation assistée + mini confinement de la zone.  
**Personnel de maintenance sensibilisé à l'amiante avec suivi médical.**
- CSS 3 : Applicable à un volume possédant des MPCA non friables non protégés, de conservation (B)on ou (M)auvais, en espace exigu et non protégé avec intervention directe sur le MPCA ou retrait avec outils à vitesse rapide et dégradation importante.  
Durée supérieure à une heure :  
EPI + adduction d'air + confinement de la zone + plan d'intervention ou de retrait à soumettre aux organismes.  
**Personnel qualifié et suivi médicalement.**
- CSS 4 : Applicable à un volume possédant des MPCA friables non protégés, de niveau II et II, en espace exigu et non protégé avec intervention directe sur le MPCA ou retrait avec outils à vitesse rapide et dégradation importante.  
Durée supérieure à une heure :  
EPI + adduction d'air + confinement de la zone + plan d'intervention ou de retrait à soumettre aux organismes.  
**Personnel possédant la Qualibat 1513 ou similaire.**

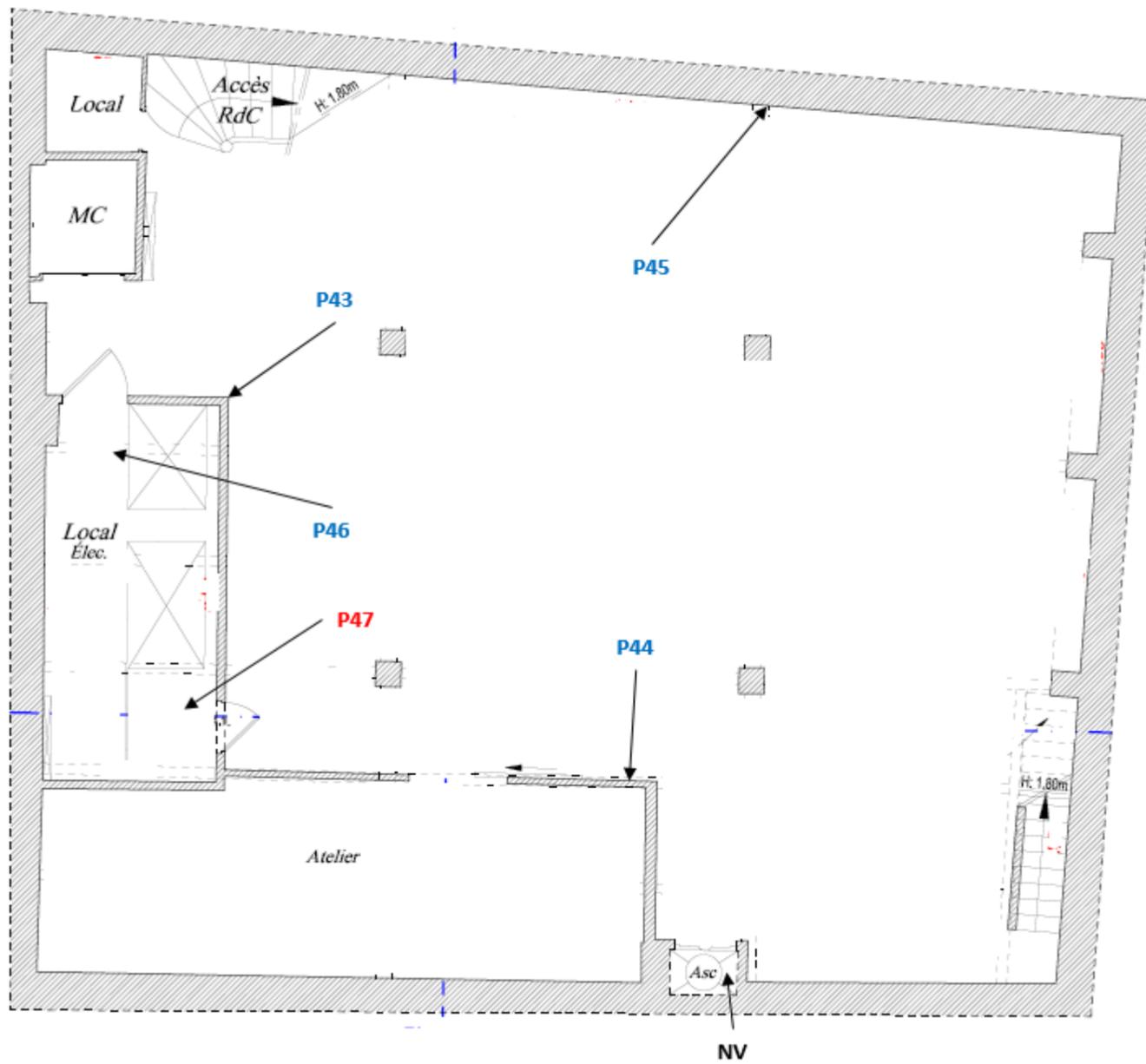
**Légende Croquis :**  
**Pxx** : prélèvement négatif  
**Pxx** : prélèvement positif



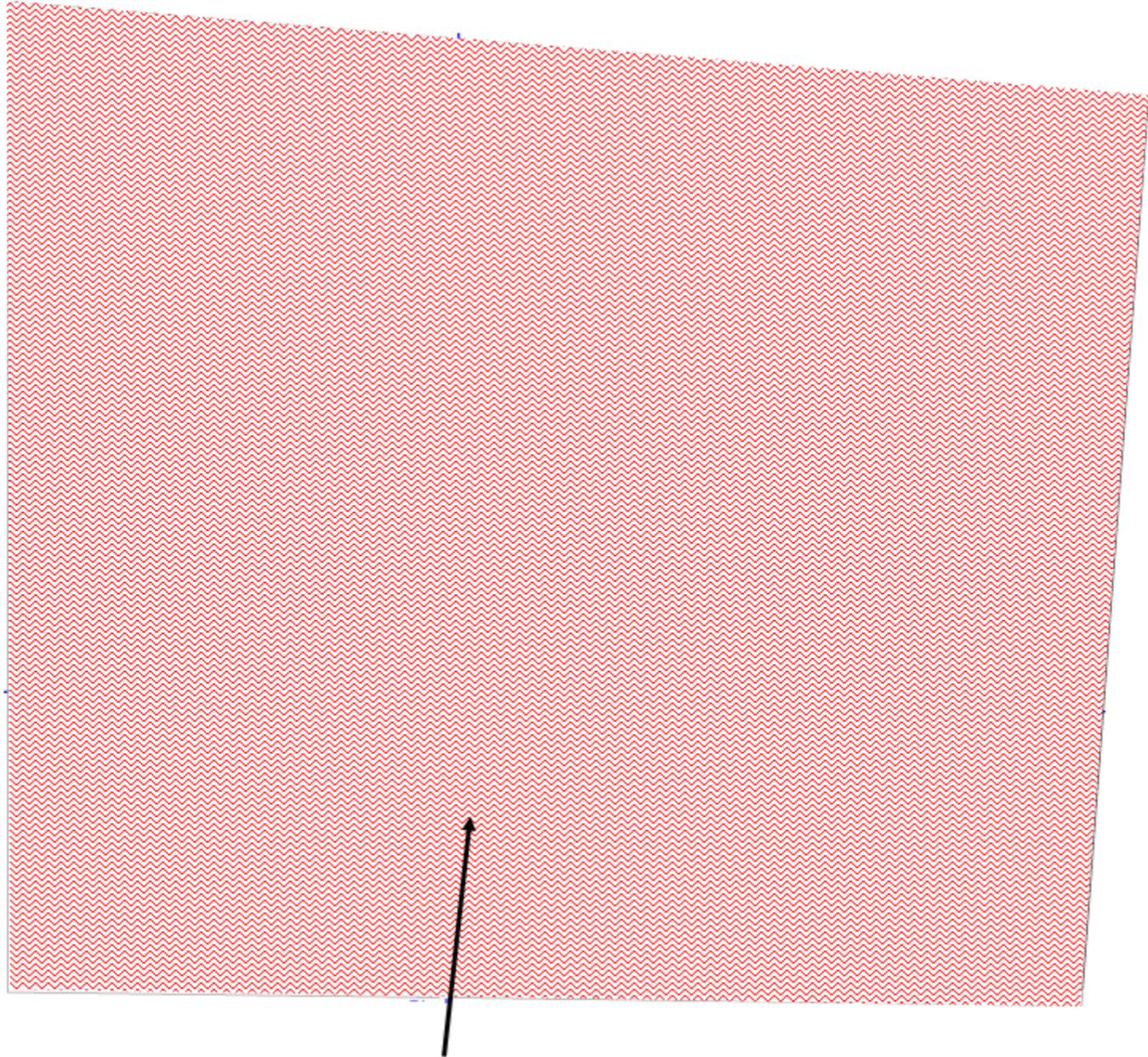




RDC

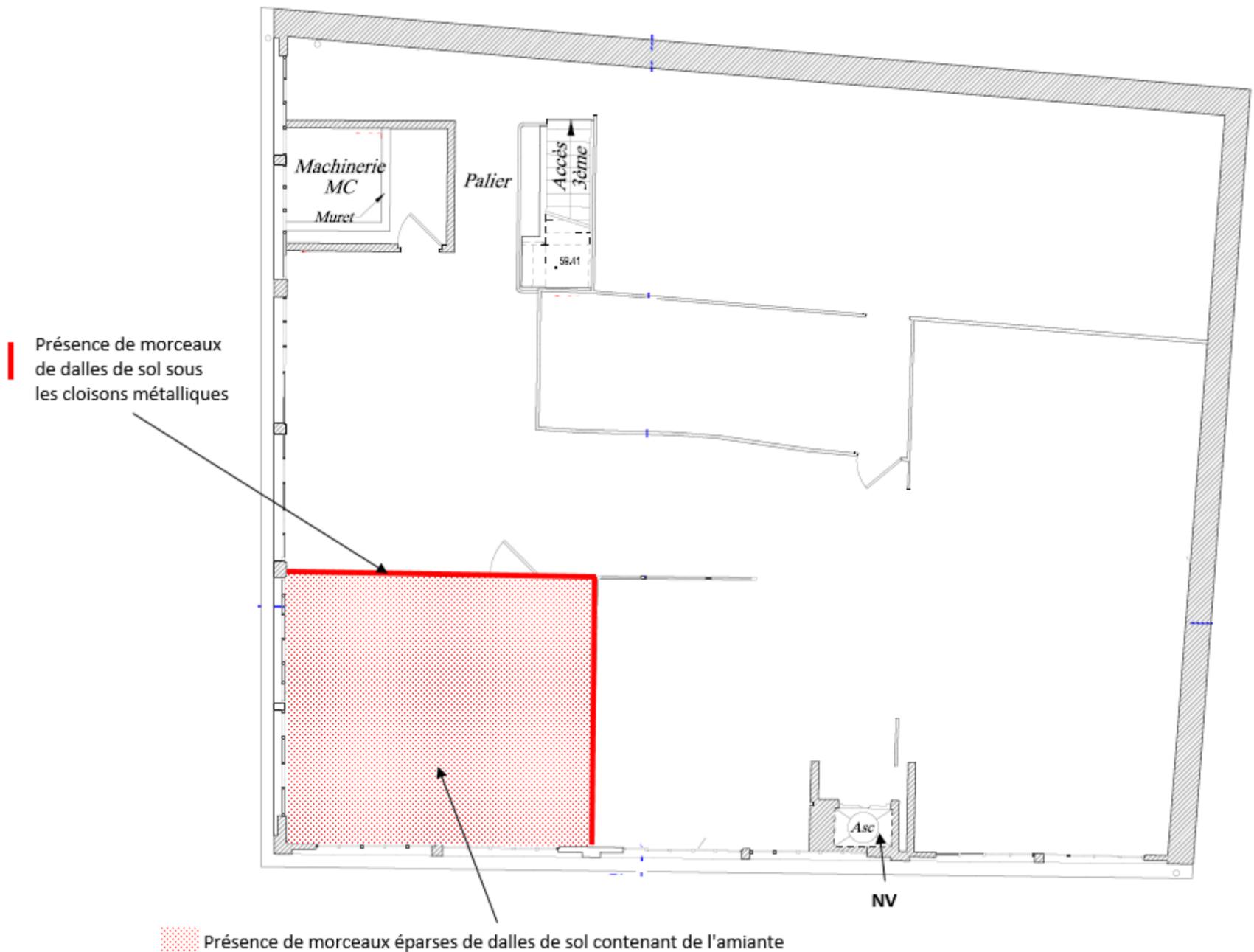


R-1



 Les plaques ondulées et autres éléments en fibres ciment présents en toiture contiennent de l'amiante

**TOITURE**

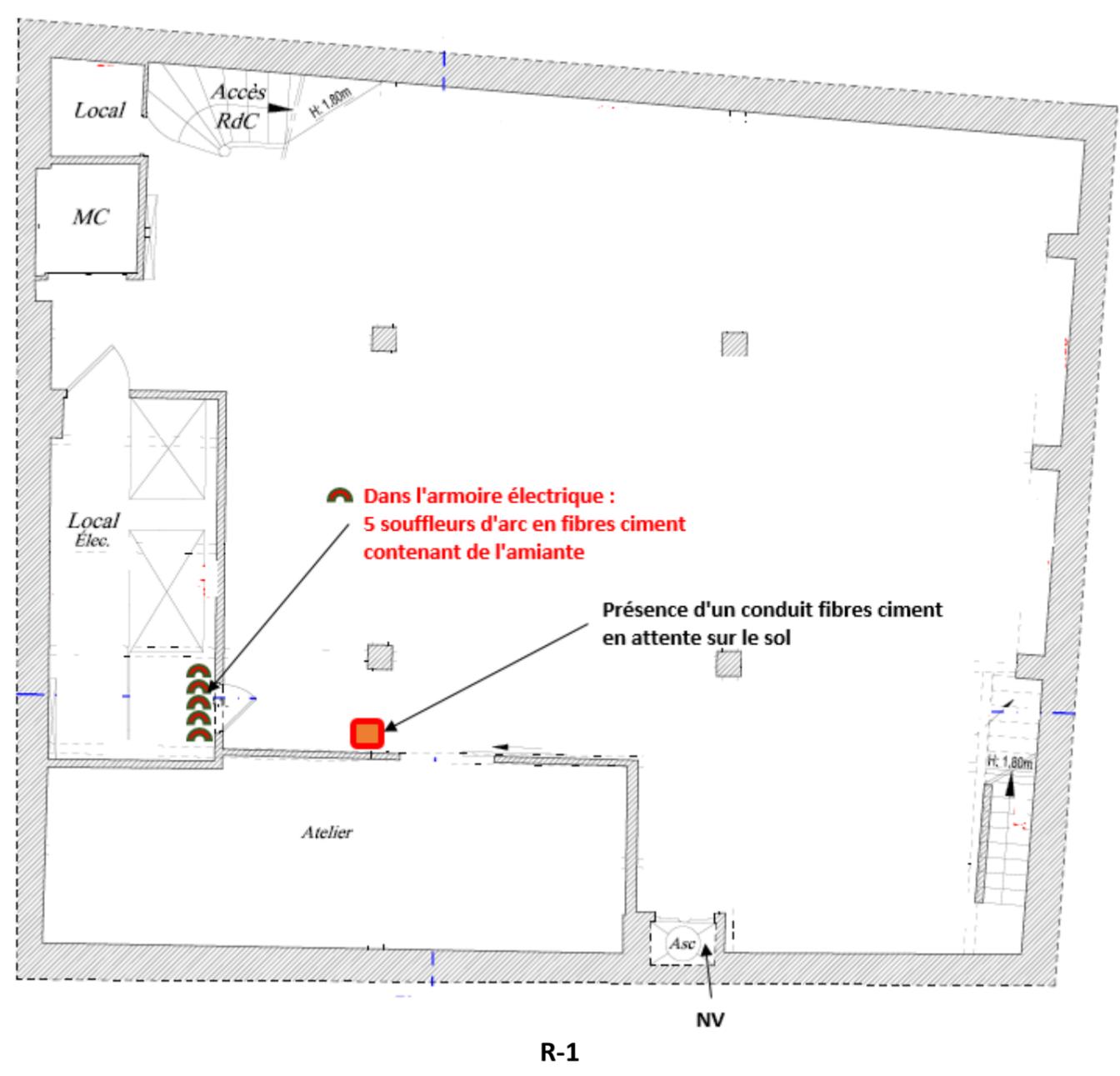
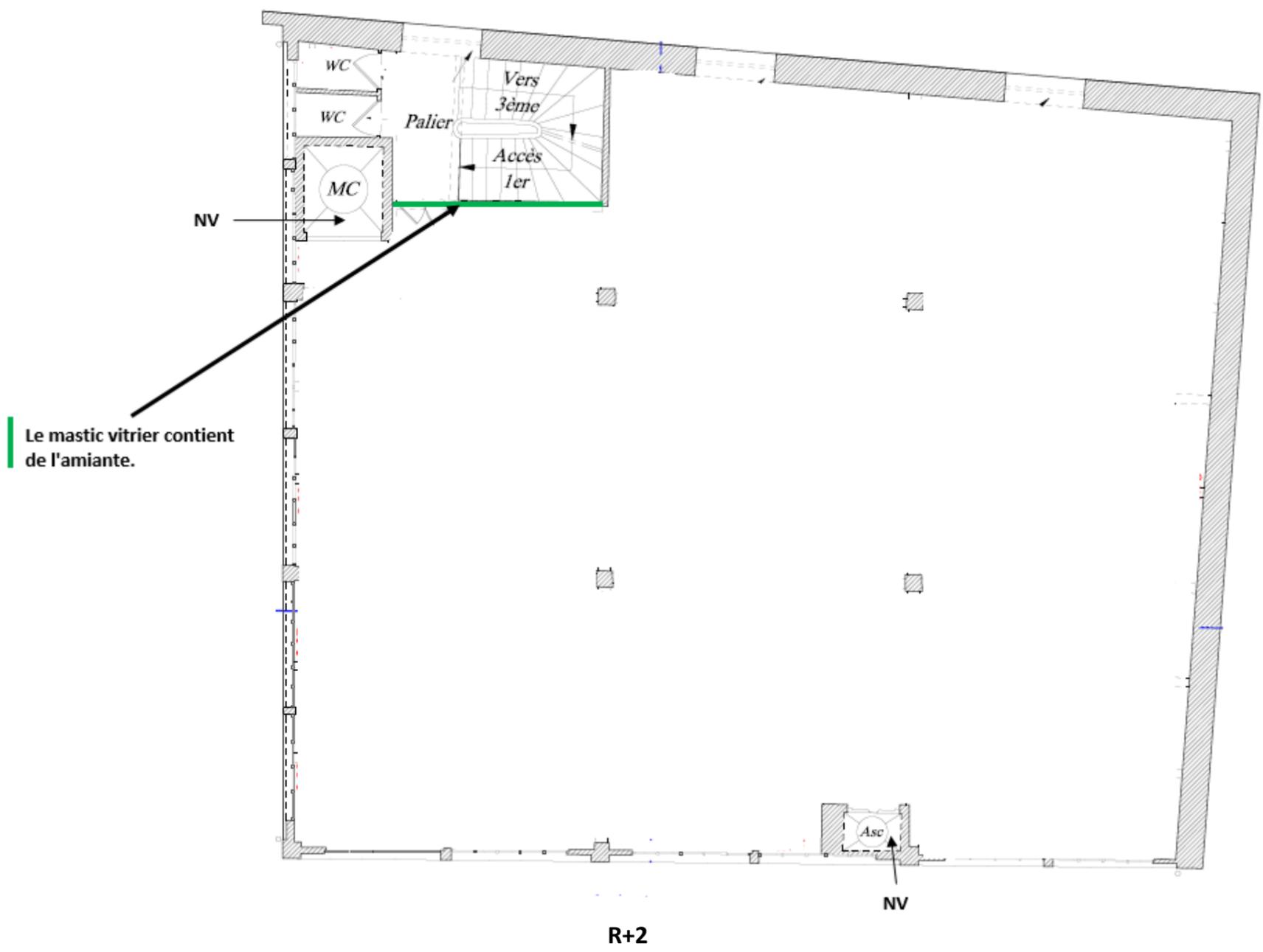


R+4



Les dalles de sol contiennent de l'amiante. La colle noire située en dessous contient de l'amiante. Le ragréage est contaminé par le colle.

R+3



**Rappel : les investigations sont incomplètes, des zones et locaux n'ont pas été visités (se reporter aux réserves.**

### ANNEXE 3 – Photographies



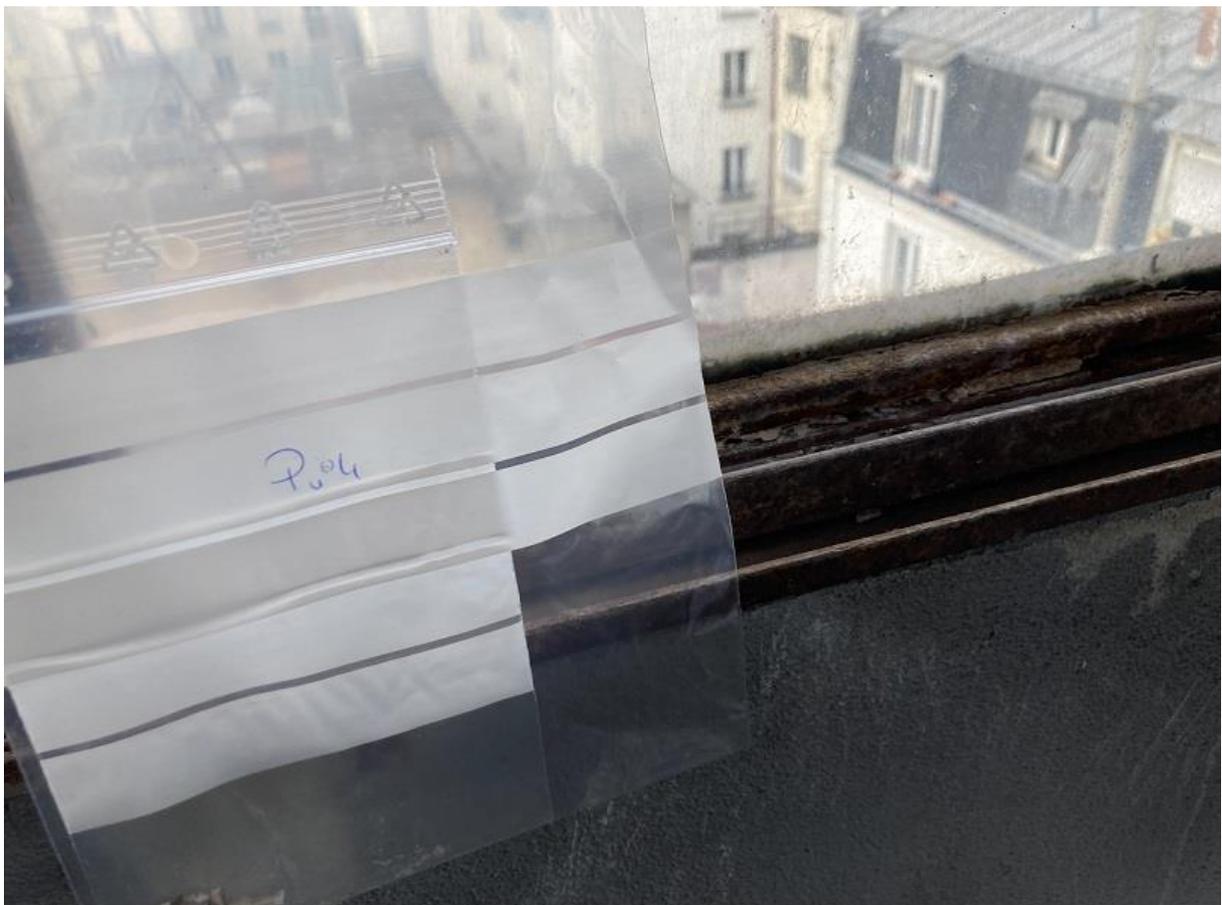
Prélèvement n°1 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



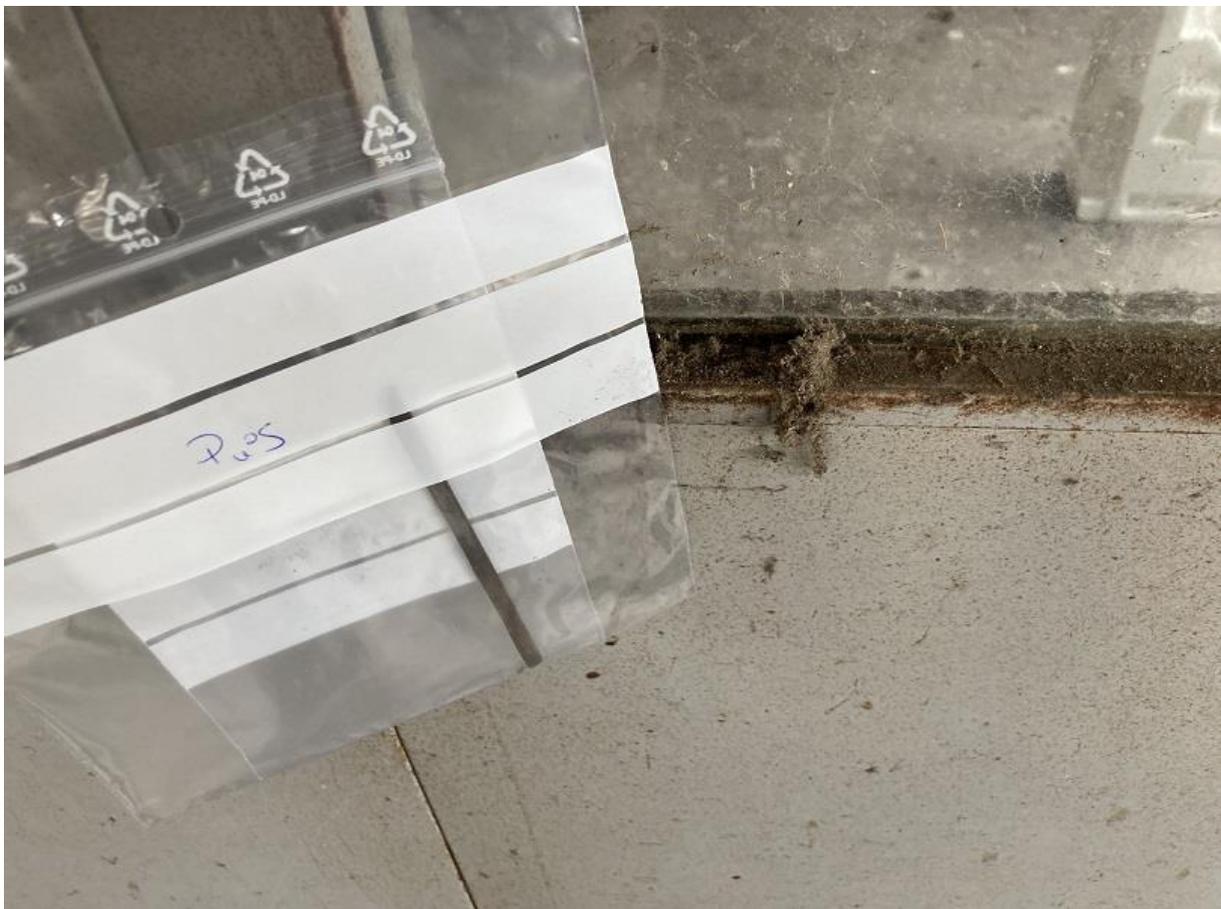
Prélèvement n°2 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°3 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



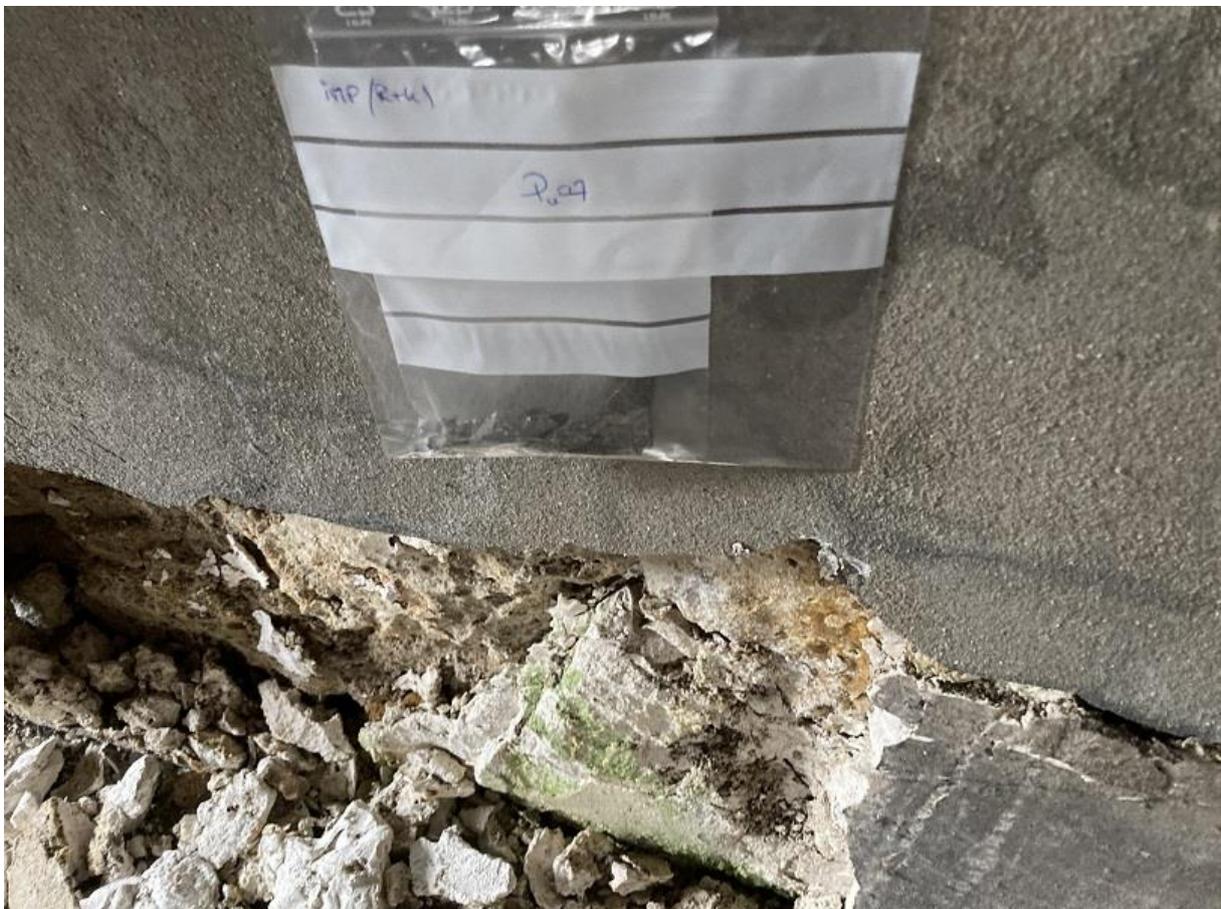
Prélèvement n°4 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



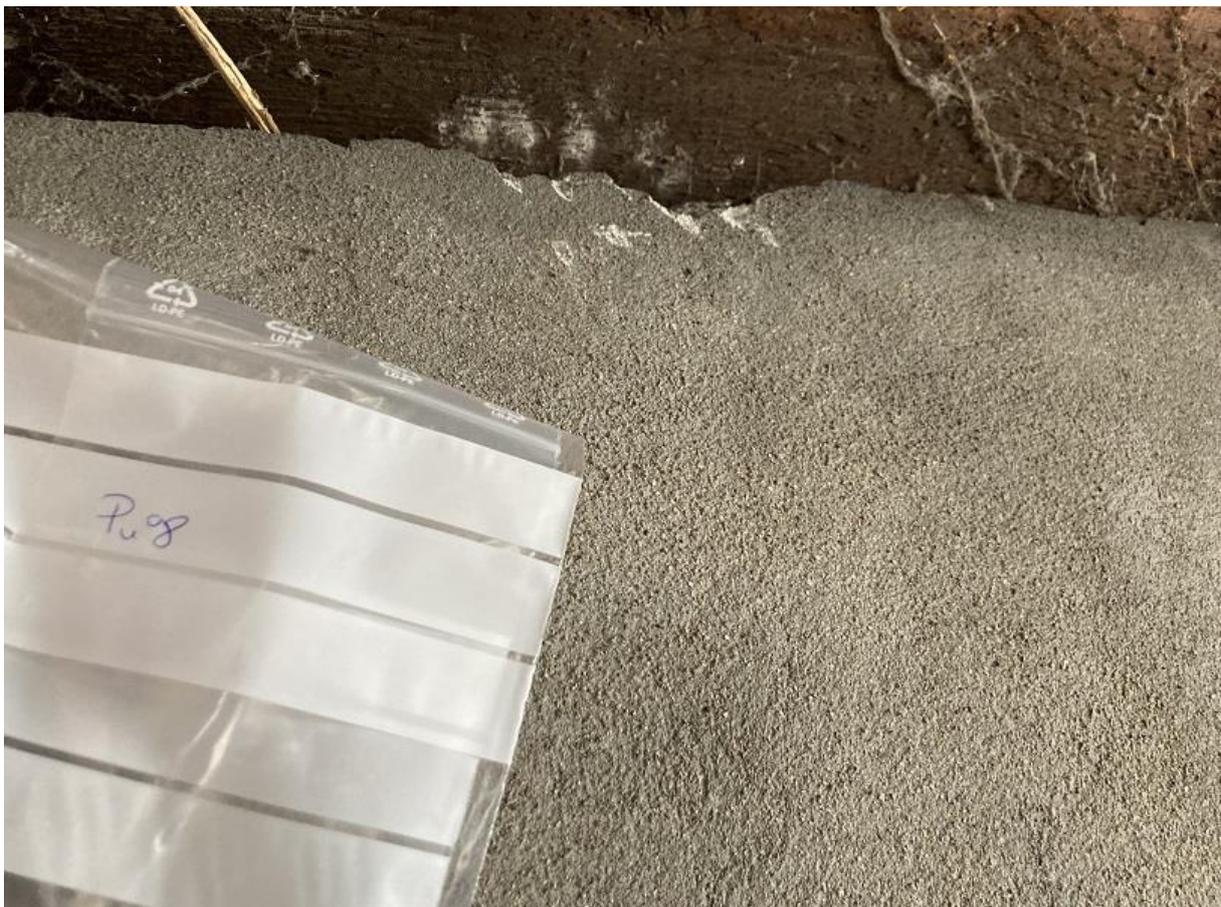
Prélèvement n°5 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°6 : Les dalles de sol (reliquats) contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire. Des morceaux sont présents sur le sol de la pièce et sous l'emprise des cloisons métalliques.



Prélèvement n°7 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°8 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°9 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



**Prélèvement n°10 : Les plaques ondulées fibres ciment et les autres éléments de même nature présents en toiture contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire.**



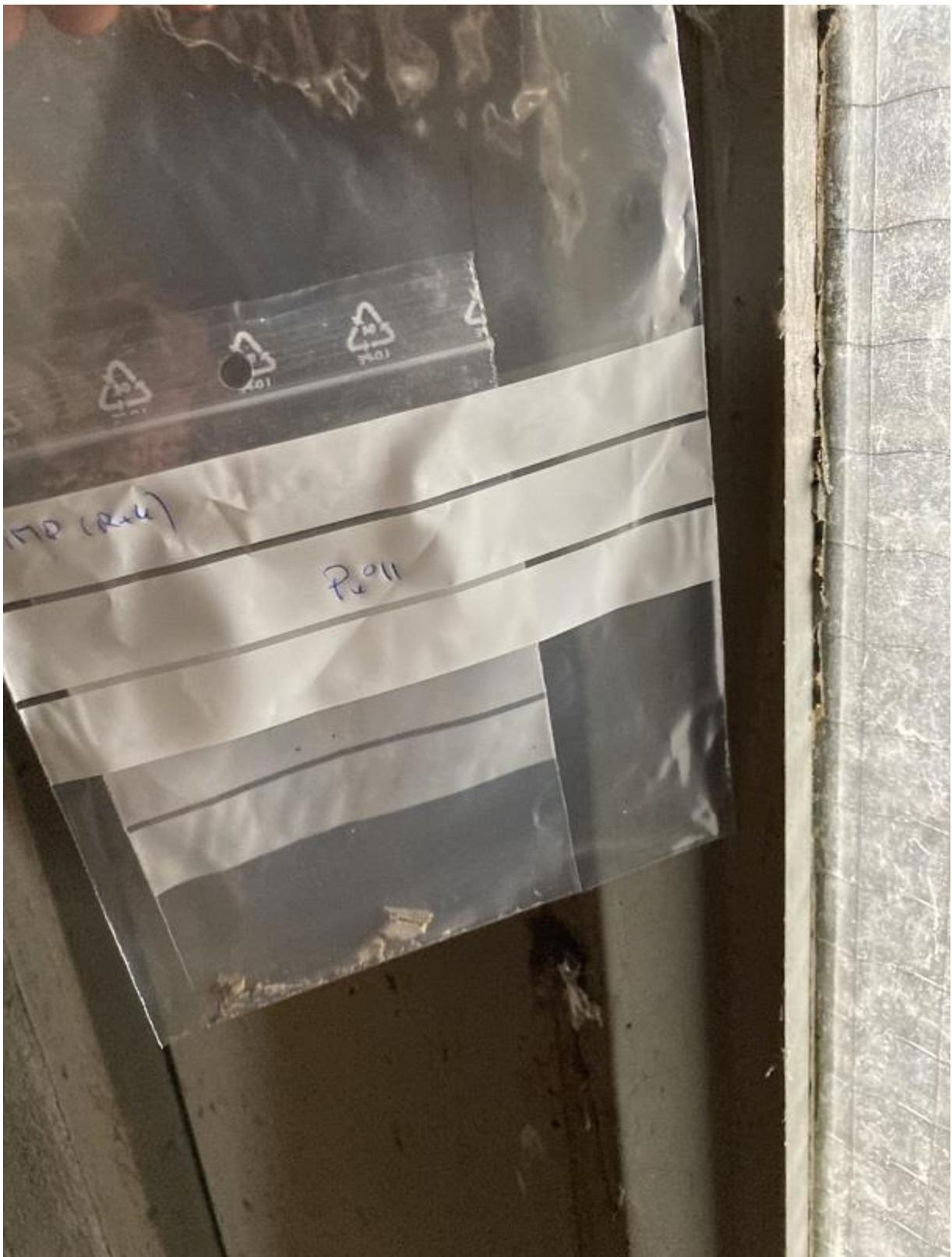
**Prélèvement n°10 : Les plaques ondulées fibres ciment et les autres éléments de même nature présents en toiture contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire.**



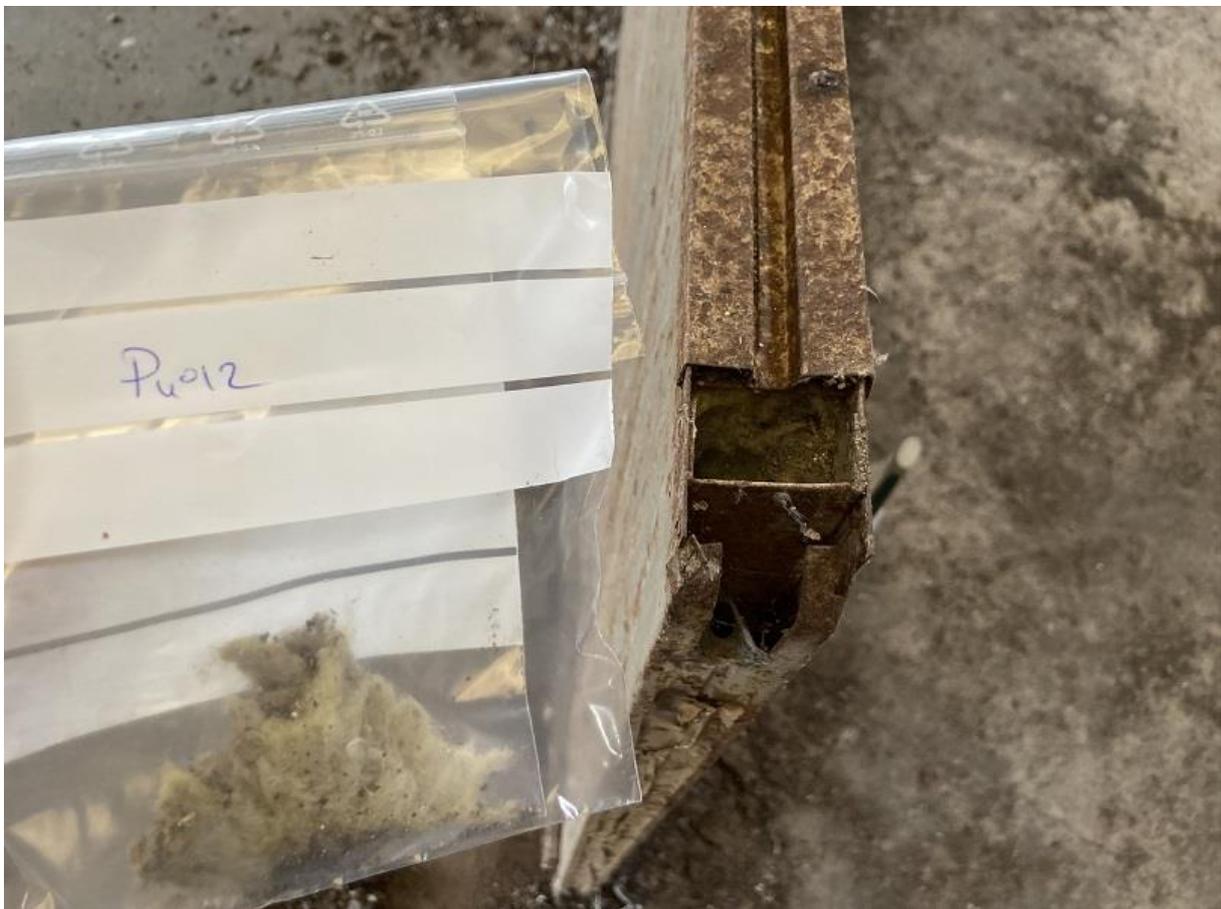
**Prélèvement n°10 : Les plaques ondulées fibres ciment et les autres éléments de même nature présents en toiture contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire.**



**Prélèvement n°10 : Les plaques ondulées fibres ciment et les autres éléments de même nature présents en toiture contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire.**



Prélèvement n°11 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°12 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



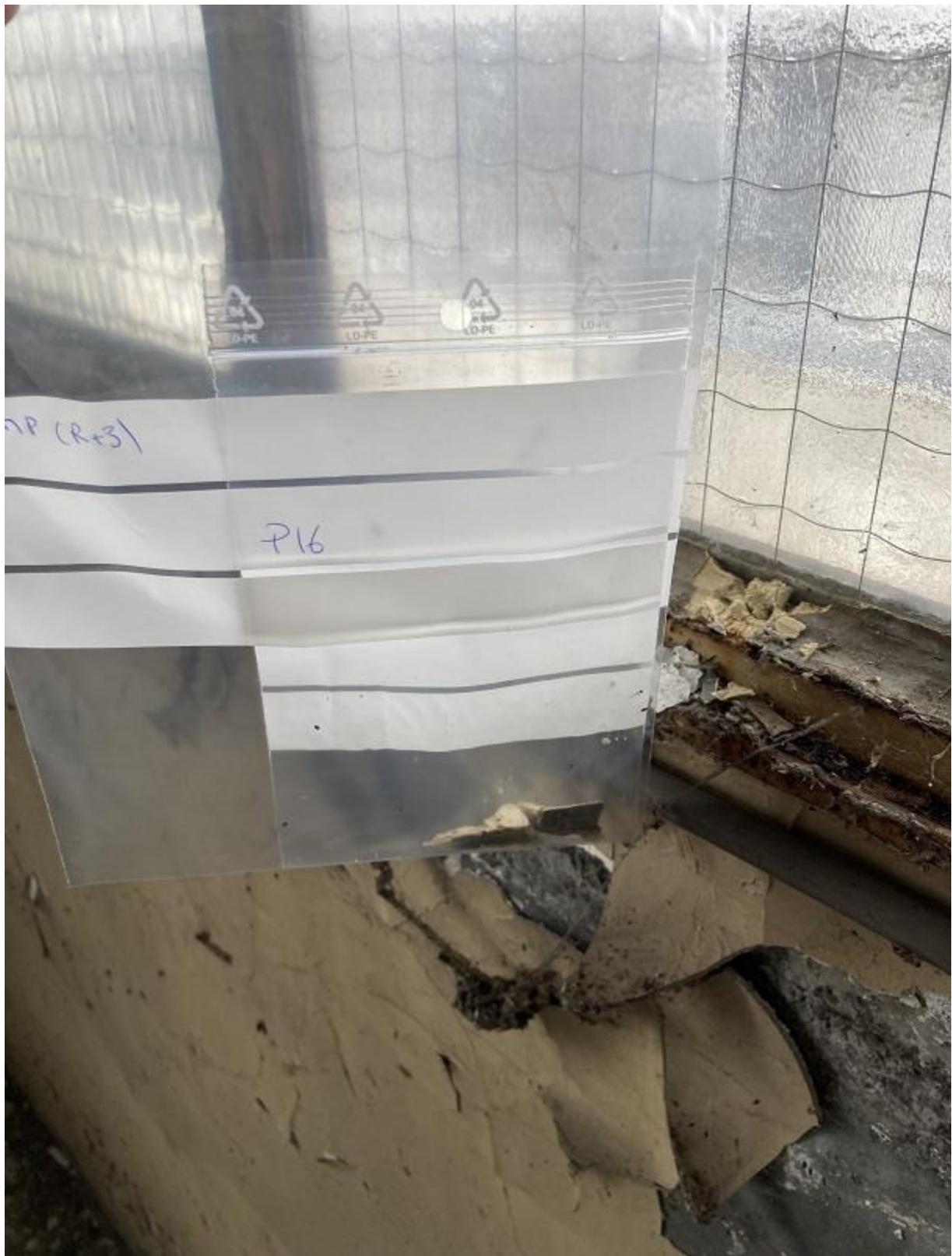
Prélèvement n°13 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°13 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°14 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°16 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°17 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°18 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



**Prélèvements n°19 & 20: Les dalles de sol ainsi que la colle noire contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire. Le ragréage est contaminé par la colle noire.**



**Prélèvements n°19 & 20: Les dalles de sol ainsi que la colle noire contiennent de l'amiante après analyse en laboratoire. Le ragréage est contaminé par la colle noire.**



Prélèvement n°21 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°22 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°22 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



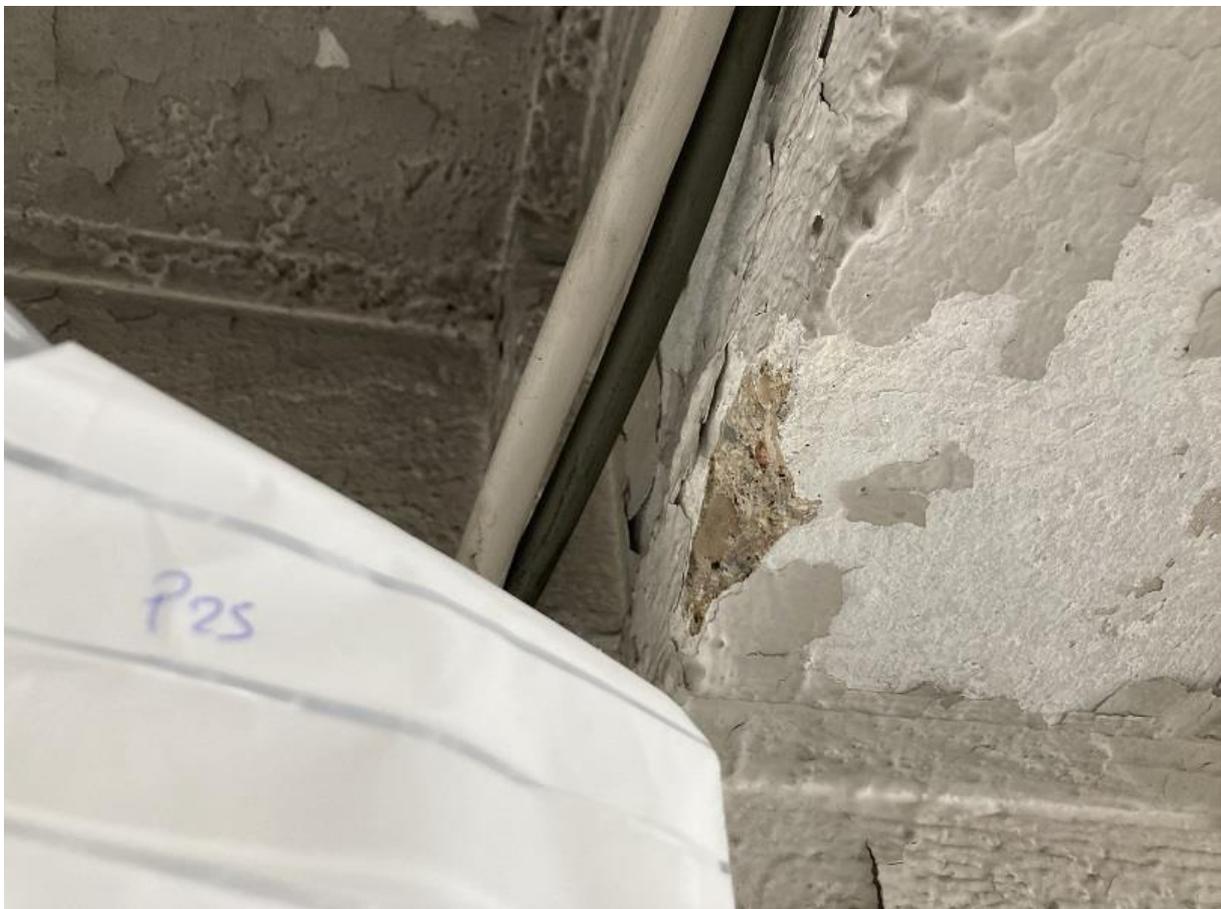
Prélèvement n°23 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°24 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°24 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



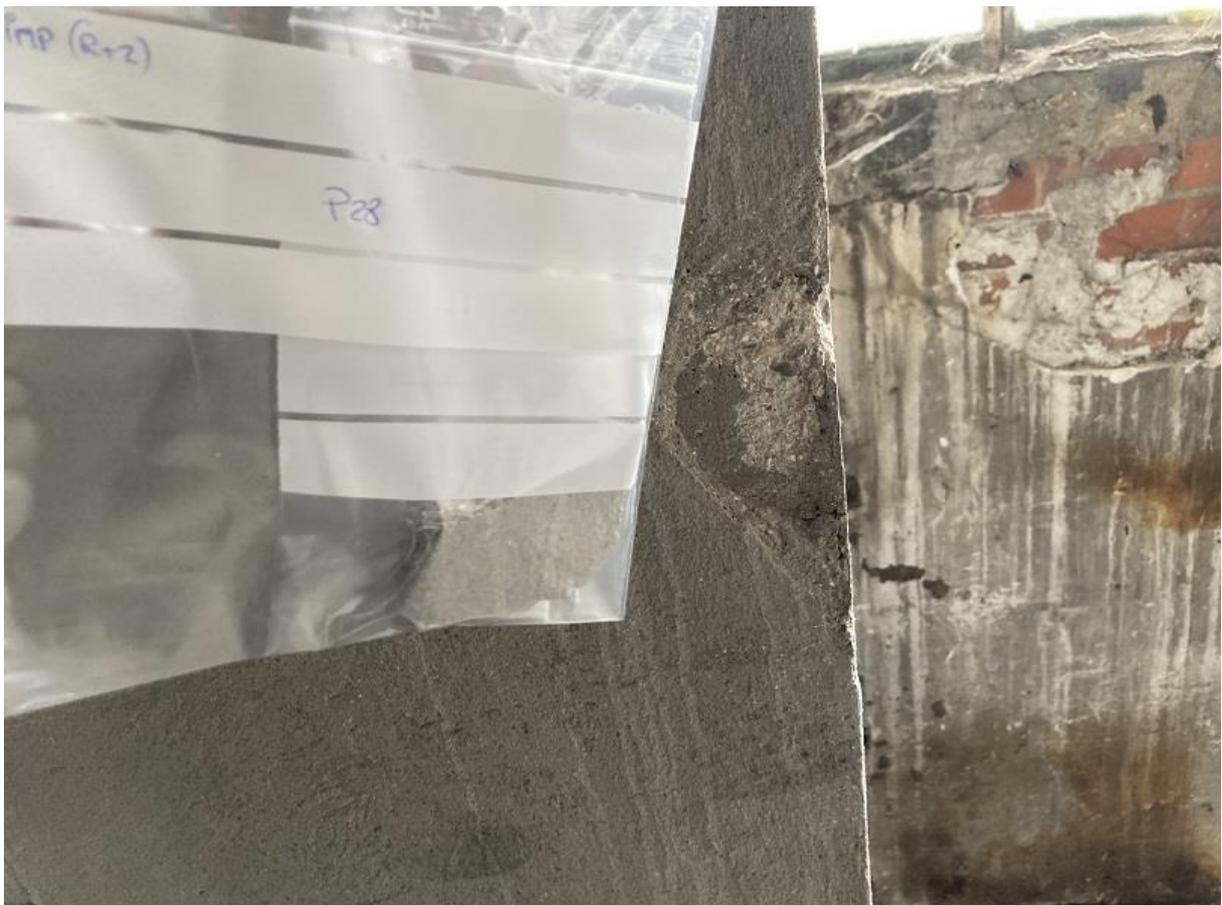
Prélèvement n°25 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



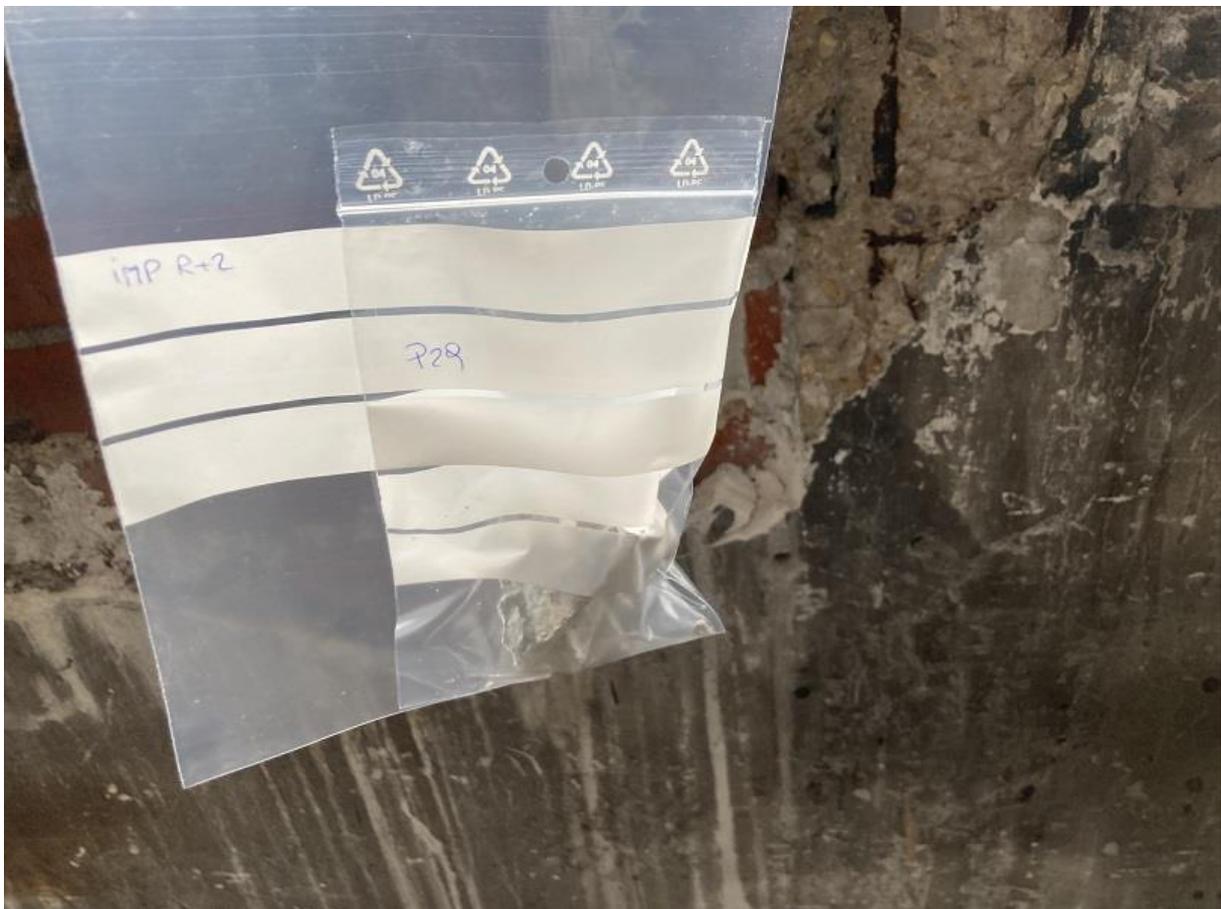
Prélèvement n°26 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°27 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°28 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°29 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



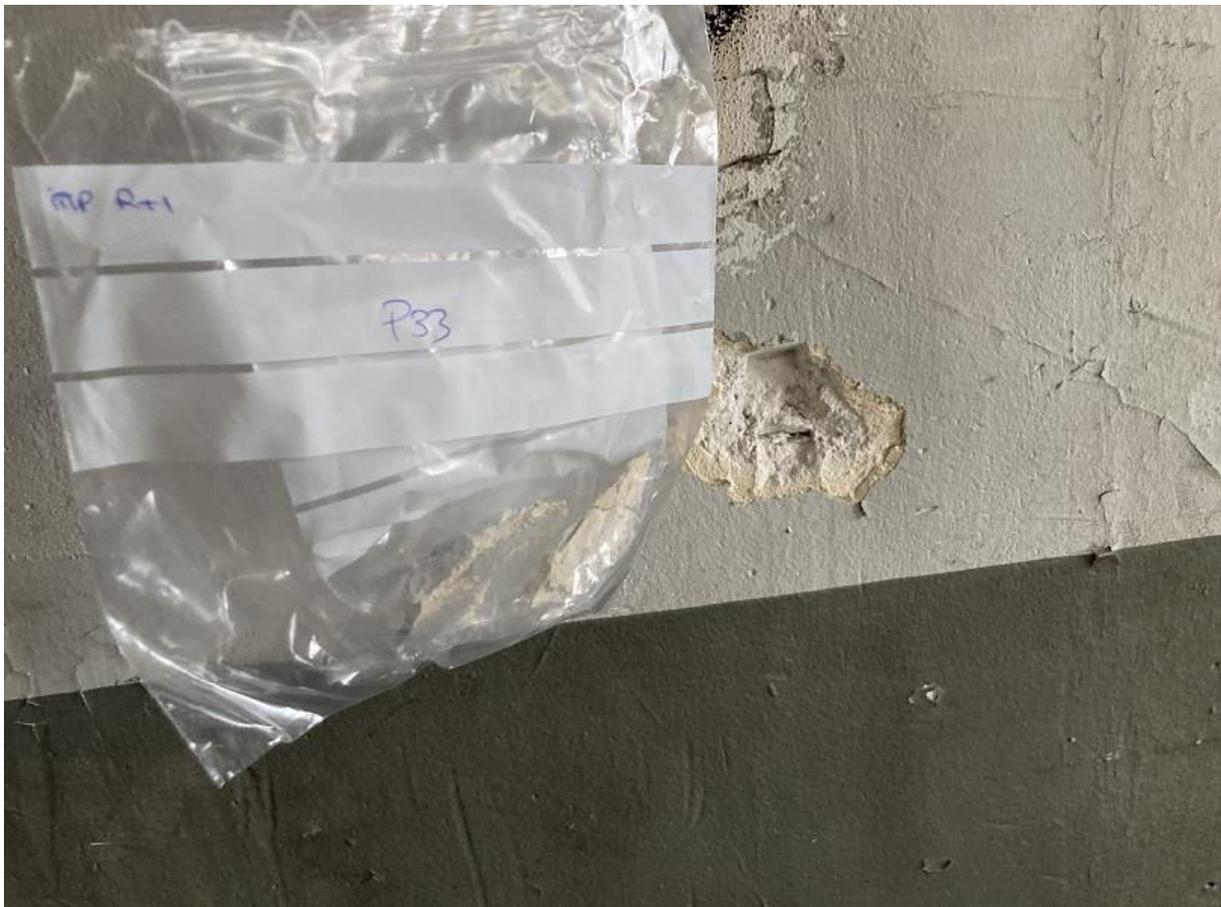
Prélèvement n°30 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°30 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°31 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°33 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



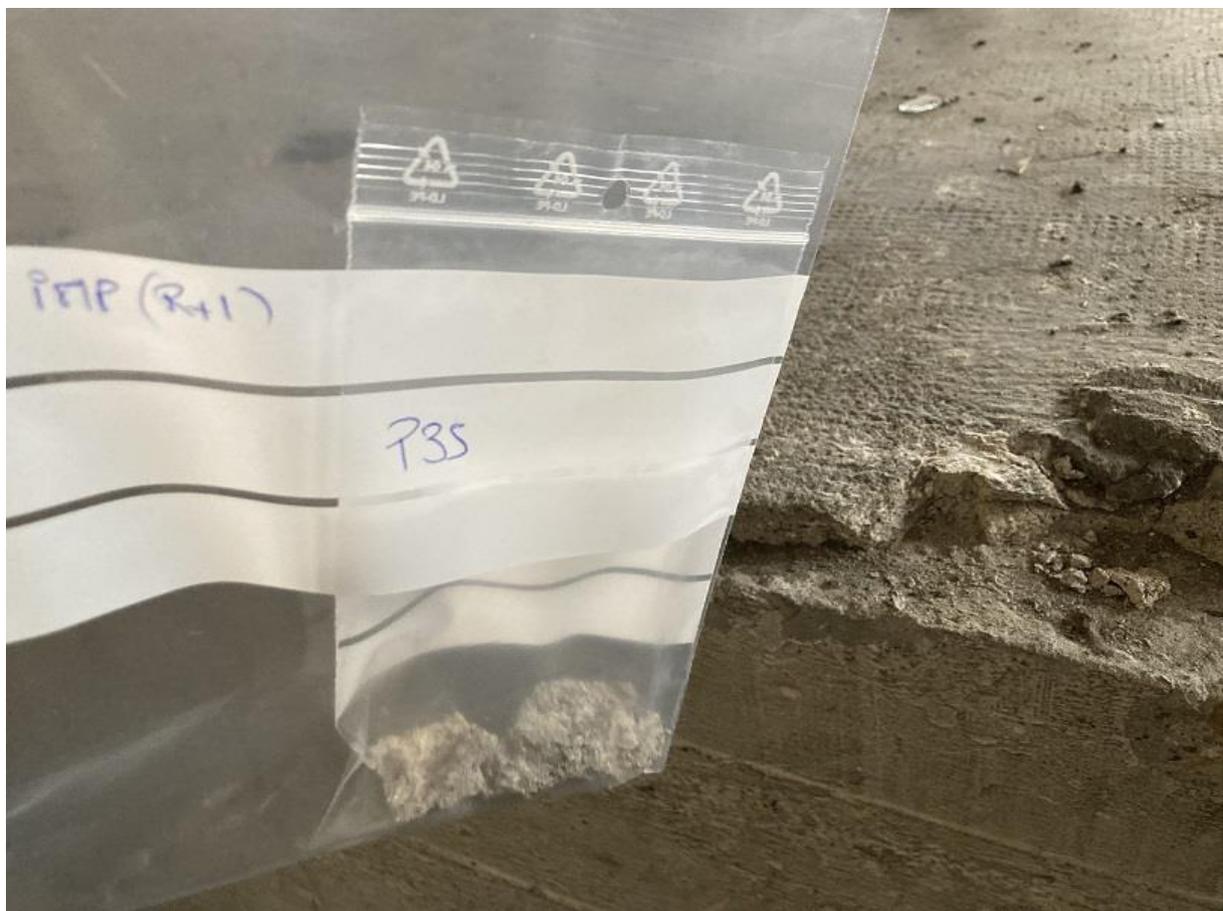
Prélèvement n°32 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



R+1 : Présence de calorifugeages en néoprène ne contenant pas d'amiante par nature.



Prélèvement n°34 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°35 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



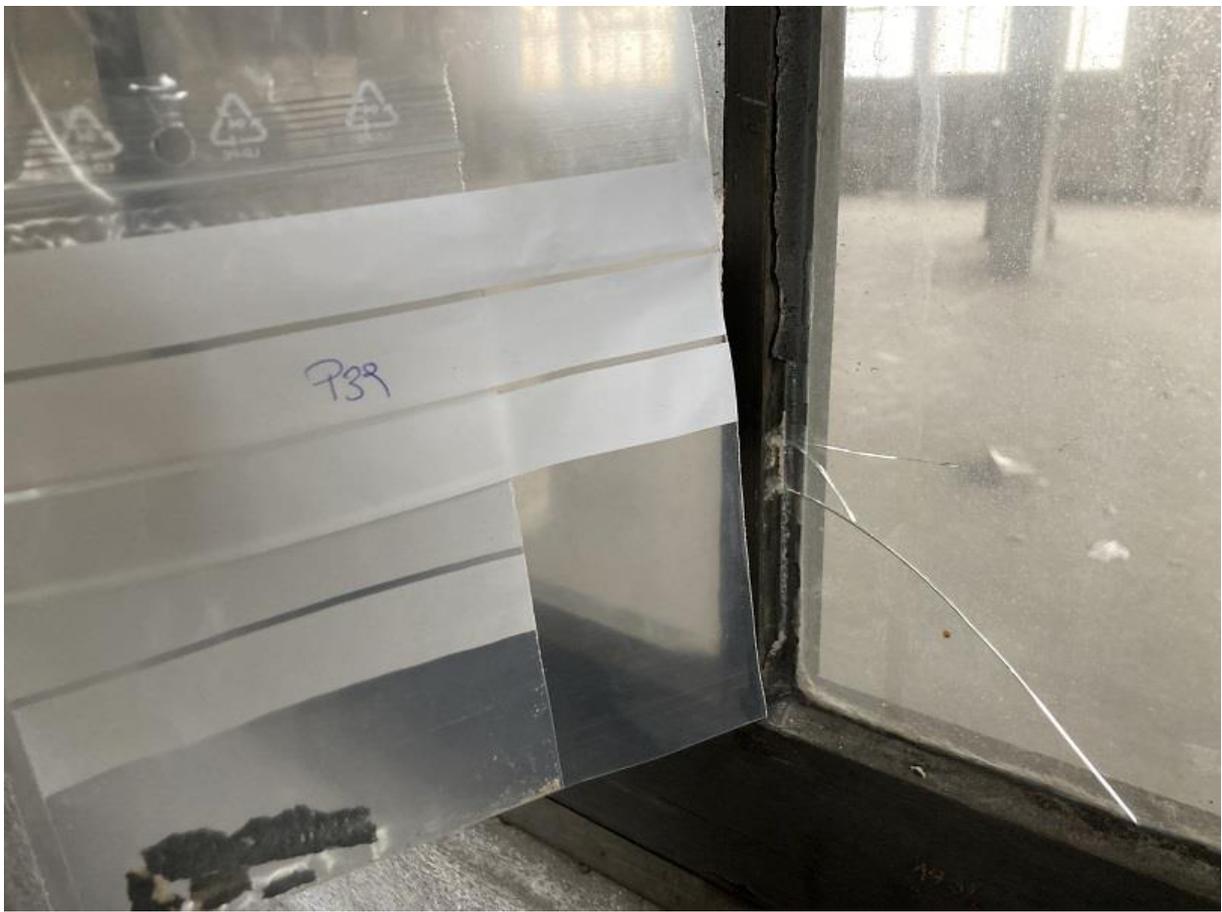
Prélèvement n°36 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°37 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°38 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



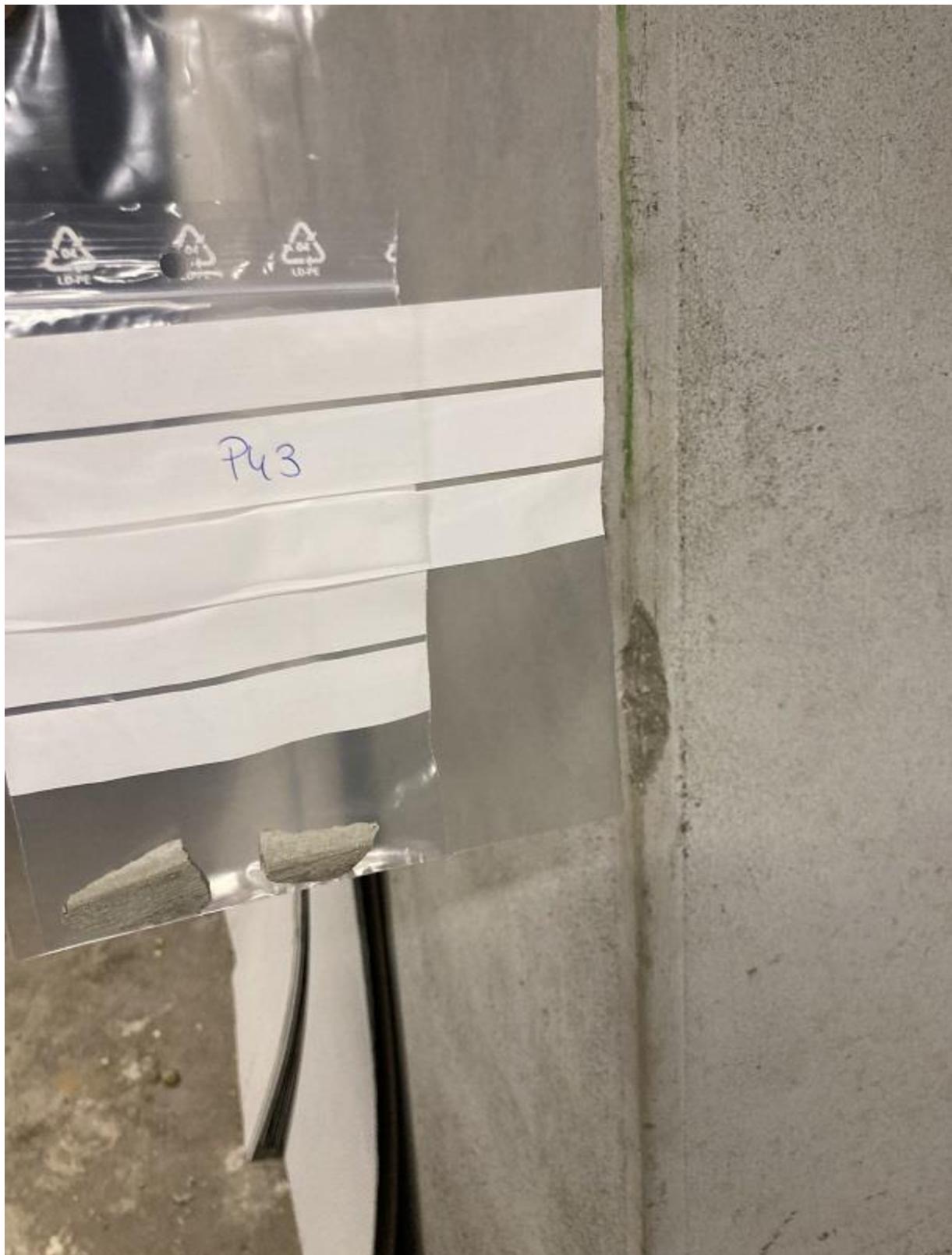
**Prélèvement n°39 : Le mastic vitrier de la cloison de séparation entre l'escalier et le plateau contient de l'amiante après analyse en laboratoire.**



Prélèvement n°40 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvements n°41 & 42 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°43 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



Prélèvement n°46 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.



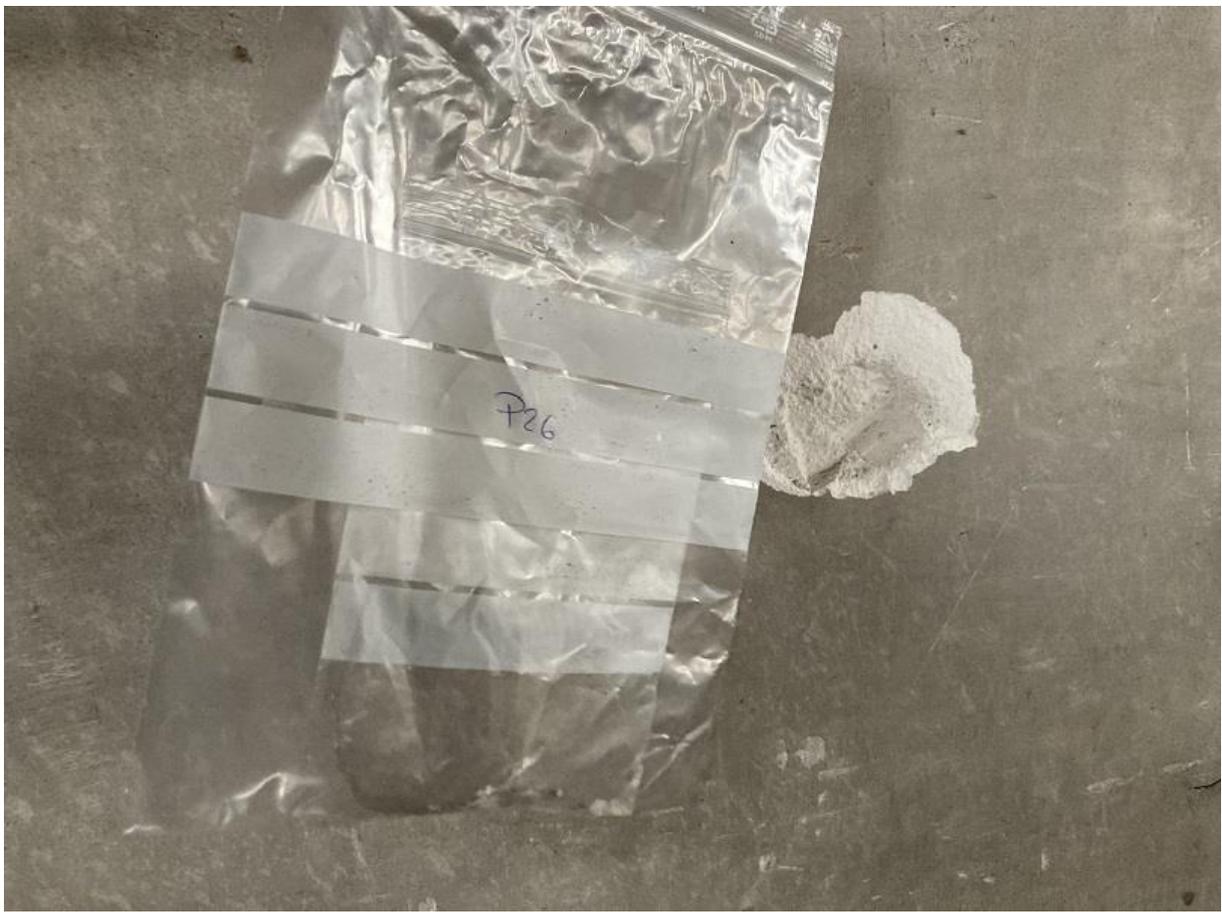
Prélèvement n°47 : Les souffleurs d'arc sont en fibres ciment contenant de l'amiante détectées après analyse en laboratoire.



**R-1 : Présence d'une section de conduit en fibres ciment contenant de l'amiante en attente.**



**R-1 : Présence d'une section de conduit en fibres ciment contenant de l'amiante en attente.**



Prélèvement n°49 : Pas de fibres d'amiante détectées après analyse en laboratoire.  
La numérotation de l'échantillon a été modifiée en raison d'un doublon.



E20-V17 du 02 janvier 2020

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

## Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée  
par GINGER CATED à :

### COURSAT Thomas sous le numéro 55

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
<b>AMIANTE</b> Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	11/07/2022	10/07/2029
<b>AMIANTE MENTION</b> Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	11/07/2022	10/07/2029
<b>PLOMB</b> Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	19/03/2023	18/03/2030

Ref: 2355C2GC2023

Le lundi 27/02/2023

Cécile PIERRE  
Directrice de Ginger CATED



ACCREDITATION  
N° 4-0084  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
WWW.COFRAC.FR

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 Rue Grignan – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société ACCESS DIAG  
17 rue dupin  
75006 PARIS 6EME ARRONDISSEMENT  
Siret n°495 361 560 00016

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808/808109380.

### ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

Diagnostic amiante avant-vente et avant location	R4412-142 du Code du travail – article R1334-27 CSP – arrêté du 26 juin 2013)
Dossier technique amiante (DTA)	Evaluation Périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA)
Diagnostic amiante dans les parties privatives (DAPP)	Diagnostic recherche de plomb avant travaux /démolition (art R1334-12 et R1334-8 du CSP – Article R4412 du Code du travail)
Diagnostic Exposition au plomb (CREP)	Contrôle visuel après travaux de désamiantage (Norme NFX 46-021)
Diagnostic termites	
Diagnostic Etat des risques et pollutions (ERP)	
Diagnostic Loi Carrez	
Diagnostic surface habitable Loi Boutin	
Diagnostic amiante avant travaux/démolition sans préconisation de travaux NF X46-020 (articles R4412-140 à	

### La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : du 01/01/2023 au 30/09/2023.

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 808109380), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Tél 09 72 36 90 00

2 rue Grignan 13001 Marseille

[sinistre@cabinetcondorcet.com](mailto:sinistre@cabinetcondorcet.com) · [www.cabinetcondorcet.com](http://www.cabinetcondorcet.com)

Service Réclamation : [contact@cabinetcondorcet.com](mailto:contact@cabinetcondorcet.com) · 2 rue Grignan 13001 Marseille 09 72 36 90 00

SAS au capital de 50 000 € · RCS Marseille 494 253 982 · Immatriculation ORIAS 07 026 627 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) · Sous le contrôle de l'ACPR  
Autorité de contrôle Prudential et Résolution · 61 rue Taitbout 75009 Paris



## Télocopie

ARMSTRONG 3 ALLEE DE LA SEINE 94154 IVRY SUR SEINE CEDEX - TELEPHONE : (1) 43 90 43 00 - TELECOPIEUR : (1) 45 21 04 11

DE : F.BLIN

Société : ARMSTRONG

Nombre de pages, y compris cette page de garde : 1

**Objet : Absence d'amiante dans les produits ARMSTRONG**

=====

Monsieur,

Nous vous certifions par la présente que les produits fabriqués dans les usines ARMSTRONG ( et ex usine ALPHACOUSTIC ) sont fabriqués selon le procédé WET FELT, ou SLURRY (chaîne humide), et sont composés de laine de roche, d'argile, de perlite, d'amidon et de cellulose.

Ils ne contiennent pas et n'ont jamais contenu d'amiante sous quelle que forme que ce soit.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

B. ALLGEYER

SERVICE TECHNIQUE - DIVISION PLAFONDS

**RAPPORT D'ESSAI N°23FP004390**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75008 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 18/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-001 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Vernière périphérique - vitrage fixe # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	kkoukebene
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-002 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Faux plafond # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier. Présence de fibres minérales qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscopie sont négatifs.						
# Peinture, Plaque semi dure, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	kkoukebene
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-003 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - sol # Observation(s) :						
# Plaque semi dure	# Matériau granuleux, Fibres de papier, Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	johnstrophe
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-003 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - sol # Observation(s) :						
# Colle de faïence/carrelage, Traces(s) de Colle jaune	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	kkoukebene
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seul l'indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-004 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Menuiserie métal / ouvrant # Observation(s) :	Référence échantillon client : 4 - Mastic vitrier					
# Mastic	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	kkoukebene # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-005 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - joint vitrage cloison # Observation(s) :	Référence échantillon client : 5 - Joint					
# Joint	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	kkoukebene # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-006 Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - Sol # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.	Référence échantillon client : 6 - Dalle de sol 1 + colle jaune					
# Plaque dure, Gris(e), Colle jaune, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	kkoukebene # Présence d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-007 Localisation : R+4 - Mur N-E # Observation(s) :	Référence échantillon client : 7 - Enduit mural					
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	kkoukebene # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIQOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-008 Localisation : R+4 - Mur S-E # Observation(s) :	Référence échantillon client : 8 - Enduit mural					
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	META gogossian	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-009 Localisation : R+4 - Fenêtre de toit # Observation(s) :	Référence échantillon client : 9 - Mastic vitrier					
# Mastic	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	META gogossian	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-010 Localisation : R+4 - Couverture plaques ondulées fibres ciment # Observation(s) :	Référence échantillon client : 10 - Plaque dure fibres ciment					
# Plaque dure fibreuse	# Matériau granuleux	#2	N/A	#2	MOLP johristophe	# Présence d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-011 Localisation : R+4 - Porte ascenseur - vitrage # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.	Référence échantillon client : 11 - Mastic vitrier					
# Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	META gogossian	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seul l'indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une longueur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-012 Référence échantillon client : 12 - Laine minérale						
Localisation : R+4 - Arme cloison métallique						
# Observation(s) : Présence de fibres minérales qui ne sont pas des fibres d'amiantes car les tests optiques réalisés par microscope sont négatifs.						
# Laine de verre	# Matériau synthétique, Fibres de verre	#2	N/A	#2	# MOLP	johnstrophe # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-013 Référence échantillon client : 13 - Tresse						
Localisation : R+4 - Machinerie monte-charge						
# Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Mastic, Tresse, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	gpogossian # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Tresse	# Matériau granuleux, Fibres de papier	#2	N/A	#2	# MOLP	johnstrophe # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-014 Référence échantillon client : 14 - Mastic vitrier						
Localisation : R+4 - Bureau cloisons métalliques - ouvrant métallique côté extérieur						
# Observation(s) :						
# Mastic	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	gpogossian # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-015 Référence échantillon client : 15 - Mastic vitrier						
Localisation : R+3 - Pièce 1 - Cloisons bois vitrés						
# Observation(s) :						
# Mastic	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	gpogossian # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire, en observation, chaque échantillon est considéré, soit à être présent.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75008 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 18:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-016 Référence échantillon client : 16 - Mastic vitrier (type 1)						
Localisation : R+3 - Pièce 1 - Mur N-O - Verrière						
# Observation(s) :						
# Mastic	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	gpogossian
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-017 Référence échantillon client : 17 - Mastic vitrier (type 2)						
Localisation : R+3 - Pièce 1 - Mur S-O - Verrière						
# Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	gpogossian
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-018 Référence échantillon client : 18 - Faïence + colle						
Localisation : R+3 - Pièce 2 - Mur sur escalier						
# Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	gpogossian
# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **						
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-019 Référence échantillon client : 19 - Dalle de sol 2 + colle noire						
Localisation : R+3 - Pièce 8 - Sol						
# Observation(s) :						
# Plaque dure, Gris(e)	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	gpogossian
# Présence d'amiante de type Chrysotile						
# Colle noire	# Matériau synthétique	#2	# Thermique	#2	# MOLP	johnstrophe
# Présence d'amiante de type Chrysotile						

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75008 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 18/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-020 Localisation : R+3 - Pièce 6 - Sol # Observation(s) : Colle noire : est le matériau dans lequel sont localisées les fibres, il en résulte que l'ensemble des phases peut être contaminé.						
# Colle noire et ragréage	# Matériau synthétique	#2	# Thermique	#2	# MOLP	# Présence d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-021 Localisation : R+3 - Pièce 1 - Sol # Observation(s) :						
# Béton	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-022 Localisation : R+3 - Pièce 2 - Mur N-E # Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Plâtre, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré aisé à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-023 Référence échantillon client : 23 - Linoléum rouge + colle + ragréage						
Localisation : R+3 - Pièce 3 - Sol						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Ragréage, Colle jaune, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	tpbui # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Plaque souple, Rouge, Colle jaune, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	tpbui # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-024 Référence échantillon client : 24 - Colle + ragréage						
Localisation : R+3 - Pièce 3 - Sol						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Ragréage, Colle jaune, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	tpbui # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Colle jaune, Ragréage, Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	tpbui # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-025 Référence échantillon client : 25 - Enduit + peinture						
Localisation : R+3 - Pièce 1 - Poutre plafond (arête)						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Matériau dur, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	tpbui # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	tpbui # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être analysé. L'observateur ne saurait être responsable de réchantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-026 Référence échantillon client : 28 - Enduit + peinture						
Localisation : R+3 - Pièce 1 - Poteau (arête)						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Matériau dur, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-027 Référence échantillon client : 27 - Mastic vitrier						
Localisation : R+2 - Vitrage mur sur escalier						
# Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-028 Référence échantillon client : 28 - Enduit ciment						
Localisation : R+2 - Mur Ascenseur						
# Observation(s) :						
# Ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-029 Référence échantillon client : 29 - Enduit plâtreux						
Localisation : R+2 - Mur S-O						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Plâtre, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\*Four être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75008 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 18/04/2023 à 18:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-030 Référence échantillon client : 30 - Enduit ciment						
Localisation : R+2 - Mur S-O / allège fenêtre						
# Observation(s) :						
# Ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-031 Référence échantillon client : 31 - Dalle de Faux Plafond 2						
Localisation : R+1 - Faux Plafond						
# Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Peinture, Plaque semi dure, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Plaque semi dure	# Matériau granuleux, Fibres de papier, Fibres de bois	#2	N/A	#2	# MOLP	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-032 Référence échantillon client : 32 - Peinture + enduit + béton						
Localisation : R+1 - Arête poteau						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Matériau dur, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75018 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-033 Localisation : R+1 - Mur S-E						
# Observations(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Plâtre, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	greymund # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	greymund # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-034 Localisation : R+4 - Façade S-E						
# Observations(s) :						
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	greymund # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-035 Localisation : R+1 - Sol						
# Observations(s) :						
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	greymund # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-036 Localisation : R+3 - Limon escallier vers R+2						
# Observations(s) :						
# Ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jvincent # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75008 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-037 Référence échantillon client : 37 - Enduit ciment Localisation : R+3 - Muret accès plateau # Observation(s) :						
# Ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-038 Référence échantillon client : 38 - Mastic vitrier Localisation : R+2 - cage escalier - Vitrage # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-039 Référence échantillon client : 39 - Mastic vitrier Localisation : R+2 - Cloison vitrée # Observation(s) : Les couches sont adhérentes ou entremêlées et d'épaisseurs insuffisantes pour les dissocier.						
# Mastic, Trace(s) de Peinture(s), Indissociables	N/A	#1	# Tétrahydrofurane	#2	# META	# Présence d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-040 Référence échantillon client : 40 - Ragraège / chape Localisation : R+1 - Marche escalier vers R+2 # Observation(s) :						
# Ragraège	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de réchantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.  
Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être analysé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'annexe du 1er octobre 2019 modifiée par l'annexe du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 18/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-041 Référence échantillon client : 41 - Carrelage 1 + colle noire						
Localisation : RDC - Sol						
# Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Carrelage, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-042 Référence échantillon client : 42 - Chape + colle noire + enduit gris						
Localisation : RDC - Sol						
# Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrelage, Matériau dur, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-043 Référence échantillon client : 43 - Enduit mural						
Localisation : R-1 - Mur local électrique						
# Observation(s) :						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-044 Référence échantillon client : 44 - Enduit mural						
Localisation : R-1 - Mur Atelier						
# Observation(s) :						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.

Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré, soit à être prélevé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Référence FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75018 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 19/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-045 Localisation : R-1 - Mur N-E # Observation(s) :						
# Enduit	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jvincent # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-046 Localisation : Local Electrique - Sol # Observation(s) :						
# Matériau dur	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jvincent # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-047 Localisation : Local Electrique - Souffleur d'arc # Observation(s) :						
# Plaque dure fibreuse	# Matériau granuleux	#2	N/A	#2	# MOLP	johristophe # Présence d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-048 Localisation : R+3 - Mur S-O # Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Plâtre, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	jvincent # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	jvincent # Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.  
Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*\* Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).

Client : ACCESS DIAG Thomas COURSAT 17 rue Dupin 75006 PARIS	Références FlashLab : 23FP004390 Référence client : 2023-121-A-IMPRIMERIE Adresse du site : 14, avenue Corentin CARIOU - 75019 PARIS	Date de réception : 14/04/2023 Edition du rapport : 18/04/2023 à 16:22
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : 23FP004390-049 Référence échantillon client : 49 - Peinture + enduit Localisation : R+2 - Mur S-E						
# Observation(s) : Certains composants de l'échantillon sont friables et incorporés dans d'autres composants non décontaminables.						
# Plâtre, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Plâtre, Indissociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

**Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :**

Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 248 - Appendice 2.  
Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et analyse META selon la norme NF X43-050.  
\*\* MOLP: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables\* inférieure à la limite de détection.  
\*\* META: L'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : MICHEL Elodie  
Chef d'équipe



N/A = Non Applicable ou Non Concluant dans le cas d'un résultat.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un niveau de confiance d'au moins 95 % est garantie par couche ou mélange de couches indissociables.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Sauf indication contraire en observation, chaque échantillon est considéré apte à être préparé.

Seules les prescriptions identifiées par le symbole # dans ce document sont effectives sous le couvert de l'accréditation, selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

\*Pour être optiquement observable au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).